

PRÉSENT  
POUR VOUS

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC  
RAPPORT ANNUEL 2007 ■ 08

Québec, juin 2008

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre,  
en votre qualité de Président de  
l'Assemblée nationale, le rapport  
annuel de l'Ordre des pharmaciens  
du Québec pour l'exercice terminé  
le 31 mars 2008.

Recevez, Monsieur le Président,  
l'expression de mes salutations les  
plus distinguées.

Jacques P. Dupuis  
Ministre de la Justice, procureur  
général, notaire général  
et ministre responsable de  
l'application des lois  
professionnelles

Montréal, juin 2008

Monsieur Jacques P. Dupuis  
Ministre de la Justice,  
procureur général, notaire général  
et ministre responsable de  
l'application des lois  
professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre,  
en votre qualité de Ministre  
responsable de l'application des  
lois professionnelles, le rapport  
annuel de l'Ordre des pharmaciens  
du Québec pour l'exercice terminé  
le 31 mars 2008.

Je vous prie de croire, Monsieur le  
Ministre, à mes sentiments les  
meilleurs.

Manon Lambert,  
pharmacienne  
Directrice générale et secrétaire

Montréal, juin 2008

Maître Jean Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le  
rapport annuel de l'Ordre des  
pharmaciens du Québec pour  
l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le  
Président, mes sincères  
salutations.

Manon Lambert,  
pharmacienne  
Directrice générale et secrétaire

# TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président .....	4
Rapport de la directrice générale et secrétaire .....	6
Composition du Bureau 2007-2008 .....	8
Rapport du Bureau .....	9
Message des administrateurs nommés .....	11
Rapport du comité administratif .....	12
Gouvernance et bilan social .....	14
Rapport de la direction des enquêtes et syndic .....	16
Rapport du comité de discipline .....	18
Rapport du comité de révision des plaintes .....	19
Rapport du conseil d'arbitrage des comptes .....	19
Rapport du comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments .....	20
Rapport de la direction de l'admission et du perfectionnement .....	21
Admission à la pratique : quelques statistiques .....	22
Statistiques sur l'effectif professionnel .....	26
Rapport du comité de la formation des pharmaciens .....	29
Rapport du comité de l'admission à la pratique .....	29
Rapport de la direction des services professionnels .....	30
Rapport du comité d'inspection professionnelle .....	31
Rapport du FARPOPQ .....	33
États financiers du FARPOPQ .....	36
États financiers de l'Ordre des pharmaciens du Québec .....	46
Les comités de l'Ordre : constitution et fonctionnement .....	57
Comités facultatifs touchant la protection du public :	
activités réalisées en cours d'année .....	58
Composition des comités .....	59
Bureau 2007-2008 et personnel de l'Ordre .....	61

## PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL

COORDINATION : JULIE VILLENEUVE, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION :: RÉVISION LINGUISTIQUE : ROLANDE VADEBONCOEUR  
 CONCEPTION GRAPHIQUE : OLIVIER LASSER ET MARTINE MAKSUD :: PHOTOS : PAUL DUCHARME :: IMPRESSION : J.B. DESCHAMPS  
 DÉPÔT LÉGAL :: 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 2008 :: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC :: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA  
 ISBN 978-2-922438-04-8

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

## Une pharmacie tournée vers l'avenir

Au sein du système de santé qui se dessine, le pharmacien est appelé à prendre une place plus importante et ses compétences sont davantage mises à contribution. Par ses activités, l'Ordre assure une pratique de la pharmacie de grande qualité, répondant ainsi aux besoins de la population. Il s'agit là de notre principale raison d'être.

L'exercice 2007-2008 nous a permis de faire avancer plusieurs dossiers dont ceux du *Code de déontologie des pharmaciens*, de l'incorporation et de l'admission à la pratique. Je vous invite à faire avec moi le tour des activités réalisées en cours d'année.

### ADMISSION ET RETOUR À LA PRATIQUE

L'admission des diplômés hors du Québec ainsi que la mobilité interprovinciale sont toujours des dossiers de première importance pour l'Ordre, comme pour le gouvernement du Québec. Notre province étant ouverte à l'immigration, il devient essentiel de donner aux nouveaux arrivants les meilleures chances d'intégration au milieu de travail, tout en assurant au public des services de qualité.

La nouvelle version du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien* qui vise à répondre à ces objectifs devrait entrer en vigueur à la fin du printemps 2008. De plus, pour assurer à un plus grand nombre de candidats étrangers la possibilité de pratiquer au Québec, le groupe de travail - cohorte a déposé un projet de programme d'appoint, qui a été entériné au Bureau en septembre 2007. Nous attendons maintenant les réponses favorables de nos partenaires à une participation à ce projet, ainsi que le financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Dans les mois à venir, l'Ordre entend s'asseoir avec le National Association of Pharmacy Regulatory Authorities (NAPRA) pour évaluer les modalités d'intégration du Québec dans l'Entente de reconnaissance mutuelle qui vise à assurer la mobilité des pharmaciens au Canada. Il nous apparaît essentiel que tous les pharmaciens canadiens puissent bénéficier de la même mobilité.

### CODE DE DÉONTOLOGIE DES PHARMACIENS ET INCORPORATION

Le nouveau *Code de déontologie des pharmaciens* et le *Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société* devraient entrer en vigueur au cours du prochain exercice, respectivement 15 et 30 jours après leur publication dans la *Gazette officielle*. À la suite de l'entrée en vigueur du code, l'Ordre prévoit organiser une tournée d'information sur les changements qui auront des conséquences directes sur la pratique de la pharmacie et pour les pharmaciens propriétaires. Dans le même esprit, l'Ordre a mandaté le FARPOPQ afin que l'organisme assure les futures entités incorporées.

### SANCTION DU PROJET DE LOI 12 (ANCIENNEMENT PROJET DE LOI 54)

Le projet de loi 12, *Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie*, a été sanctionné le 4 décembre 2007. Cette loi modifie le *Code des professions* en vue d'augmenter les montants minimums et maximums des amendes. Elle modifie par ailleurs la *Loi sur la pharmacie* pour y étendre le pouvoir de réglementation de l'Ordre à l'égard de certains contrats conclus par les pharmaciens dans l'exercice de leur profession. L'Ordre est heureux de la conclusion de ce dossier et croit que les changements à la réglementation assureront le respect de règles d'éthique claires de la part des professionnels de la santé.

### LOI 90 : UN TRAVAIL CONTINU

Comme vous le savez, l'exercice 2006-2007 avait permis la rédaction du modèle d'ordonnance collective de contraception hormonale, en collaboration avec le CMQ, l'OIIQ et l'INSPQ. Ce modèle a donné lieu à la

rédaction de nombreuses ordonnances collectives, provenant de divers milieux, qui sont hébergées sur le site Web de l'Ordre.

Dans l'objectif qui consiste à soutenir les pharmaciens et à favoriser une meilleure compréhension de l'application des ordonnances individuelles ou collectives, l'Ordre a publié, en mars dernier, un communiqué s'adressant à ses membres. Le nombre d'ordonnances collectives allant en augmentant, il nous apparaît essentiel que les pharmaciennes et pharmaciens du Québec soient adéquatement informés de leurs responsabilités. En outre, nous avons publié, conjointement avec l'OIIQ, un énoncé de position sur l'ajustement des médicaments et de la thérapie médicamenteuse. Cette initiative avait pour but d'éliminer les divergences qui auraient pu survenir dans l'exercice de ces activités que doivent assurer les professionnels concernés.

Dans un autre ordre d'idées, j'aimerais souligner les retombées de la mise en place du comité-conseil sur la gouvernance qui a publié en cours d'année de nombreuses politiques encadrant le travail des membres du Bureau. Un résumé vous est présenté plus loin dans ce rapport.

### L'ORDRE : OUVERT SUR LE MONDE

Il est essentiel, pour l'avancement de notre profession, d'échanger avec nos consœurs et confrères pharmaciens d'ici et d'ailleurs. C'est dans cette optique que j'ai pris part au congrès de la Fédération internationale des pharmaciens qui se déroulait en Chine en septembre dernier, et que mon collègue, Jean-François Guévin, a participé à l'assemblée générale de la Conférence internationale des ordres de pharmacie francophones.

Comme vous vous en doutez, l'ensemble de ces activités n'aurait pu être réalisé sans l'apport des membres du Bureau et du comité administratif, que je remercie chaleureusement ici. Les pharmaciens qui s'impliquent activement à l'Ordre contribuent de même directement à l'avancement de la profession. Je tiens à leur souligner ma gratitude.

Je profite également de cette tribune pour remercier la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, M<sup>me</sup> Manon Lambert, de même que tous les employés tant cadres qu'administratifs, qui font un travail exceptionnel

pour un objectif commun : la protection du public.

Le président,



Claude Gagnon, pharmacien



### UN CITOYEN RESPONSABLE

Dans le cadre de notre travail, nous sommes pleinement conscients de nos responsabilités à l'égard de nos partenaires, du public et de l'État. C'est dans cette optique que l'Ordre s'est inscrit à l'hiver 2007 au registre des lobbyistes.

Qui plus est, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* est entrée en vigueur en cours d'exercice. Depuis, l'Ordre a informé son personnel des changements législatifs et se conforme à cette nouvelle loi qui permet au public d'avoir un meilleur accès à l'information.

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

C'est avec plaisir que je sou mets le rapport de la Direction générale afin de témoigner des réalisations et des progrès accomplis sur le plan administratif à l'Ordre des pharmaciens. Les actions entreprises au cours du dernier exercice sont inscrites dans la foulée de l'adoption d'un plan stratégique triennal en 2006 et d'un plan d'action qui en découle annuellement.

## LE PLAN D'ACTION 2007-2008

Les actions qui ont été faites ont été centrées sur les quatre orientations stratégiques fondamentales du plan stratégique que sont la gouvernance, le recentrage sur la mission de l'Ordre, l'amélioration des communications internes et externes, de même que l'exercice d'un leadership accru.

Ainsi, 75 % des actions prévues pour atteindre les 22 objectifs prioritaires adoptés dans le cadre du plan d'action ont été réalisées. Les principales actions non réalisées portent sur l'adoption et le partage d'un projet de profession. En effet, l'adoption d'un énoncé de vision a été retardée par rapport au plan initial, puisque l'atteinte d'un consensus a été moins rapide que prévu. Le projet de profession étant central pour l'Ordre, il est nécessaire que tous les acteurs concernés s'entendent sur l'énoncé de vision qui en découlera. Les activités planifiées à la suite de la publication du nouveau code de déontologie n'ont pas eu lieu parce que le règlement n'a pas encore été adopté par le gouvernement.

Sur le plan de la réalisation de la mission de l'Ordre (recentrage), il faut savoir qu'un renouvellement a été entrepris en matière de réglementation. Ainsi, la *Loi sur la pharmacie* a été modifiée et six règlements ont été élaborés ou revus d'une façon ou d'une autre, afin que les outils législatifs et réglementaires soient adaptés aux nouvelles réalités de l'exercice professionnel des pharmaciens.

Dans le domaine des communications, les relations de presse sont devenues neutres ou plus positives à l'égard de l'Ordre et des pharmaciens. Une relation de confiance, certes fragile, mais tout de même réelle, semble s'être de nouveau installée entre l'Ordre et les médias. Or, la confiance du public est à la base même du système professionnel et des actions d'un ordre professionnel. Les relations gouvernementales ont également connu une croissance sur les plans tant quantitatif que qualitatif. En effet, dans cette période où

les changements réglementaires se font nombreux, il importe que les autorités gouvernementales et les partenaires soient consultés.

Finalement, en matière d'exercice d'un leadership fort, le dossier du maintien de l'accessibilité aux soins et services pharmaceutiques dans un contexte de pénurie de pharmaciens a pris de l'importance et un grand nombre d'actions ont été réalisées à cet égard. Ainsi, l'Ordre a revu la réglementation entourant les équivalences de diplômes et de la formation, de même que les normes de pratique d'admission et entreprend d'offrir un programme de formation d'appoint pour certains diplômés hors du Québec. Un règlement visant à permettre aux pharmaciens de déléguer certaines activités aux étudiants en pharmacie est en cours d'élaboration et a été précédé d'une modification législative pour le permettre. Le *Projet de règlement modifiant le règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec* qui vise la délivrance d'un permis de spécialiste a aussi été présenté à l'Office des professions. En outre, des travaux en cours portent sur la clarification des zones de responsabilité en cas d'erreur ou de négligence et sur les compétences requises par les assistants techniques en pharmacie. Des travaux sur le circuit du médicament en établissement ont été entrepris et devraient conduire à l'adoption de nouvelles normes. En ce qui concerne les établissements où la pénurie semble sévir plus durement, l'Ordre a instauré un programme d'inspection professionnelle ciblé pour s'assurer que les départements de pharmacies, mais aussi les instances hospitalières, prennent leurs responsabilités pour garantir un plan de relève acceptable et une dotation suffisante en ressources humaines.

## LE RAYONNEMENT ET LA PARTICIPATION À DES ORGANISMES EXTERNES

Le personnel de la Direction générale est appelé fréquemment à représenter l'Ordre et à siéger à divers comités. Ces activités sont nécessaires, sinon primordiales, pour donner à l'Ordre la place qui lui revient comme interlocuteur essentiel et également pour recueillir les renseignements nécessaires à la réalisation de nos activités, qu'il serait difficile d'obtenir autrement. Ainsi, la table de concertation de la pharmacie, réunissant les différents organismes liés à l'exercice de la profession, est assurément remise sur les rails et s'est d'ailleurs rencontrée à plusieurs reprises cette année.

Au cours de cet exercice, il m'a été donné de prononcer une allocution sur le projet de code de déontologie au congrès de l'AQPP et au comité Québec élargi de Rx & D. J'ai également présenté une conférence au colloque de la table des chefs de départements de pharmacie de Montréal. Les universités de Laval et de Montréal m'ont également invitée à titre de conférencière à la formation des étudiants.



Par ailleurs, je représente l'Ordre au groupe de pilotage en pharmacie (pénurie de main-d'œuvre) et à celui de l'étude *Aller de l'avant* sur le plan canadien. L'Ordre est également présent à la table de concertation en pharmacie du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette année, M<sup>e</sup> Bonnier, secrétaire générale adjointe, et Michel Caron, adjoint professionnel à la Direction générale, ont accentué leurs relations avec les homologues de Santé Canada et travaillent notamment sur un nouveau législatif. Ils ont de plus participé au Forum canadien des organismes de réglementation en pharmacie et en médecine. Les liens avec les registraires des différents ordres de pharmaciens canadiens ont été renforcés et

l'Ordre a collaboré à une session de planification stratégique de l'Association nationale des organismes de réglementation en pharmacie.

Cela ne représente qu'une partie des activités de la Direction générale au cours de l'exercice écoulé. Ces actions, comme celles de chaque unité administrative de l'Ordre, ont été rendues possibles grâce à l'appui indéfectible du Bureau et du comité administratif, ainsi qu'au travail acharné et au dévouement de tout le personnel de la permanence qui doit de ce fait être remercié chaleureusement ici.

La directrice générale et secrétaire,

Manon Lambert, pharmacienne

# COMPOSITION DU BUREAU 2007-2008

Au 31 mars 2008, le Bureau de l'Ordre était complet avec 25 administrateurs. Le président, élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyé de 20 administrateurs élus et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le mandat du président est d'une durée de deux ans, celui des administrateurs est de quatre ans. Il n'y a aucune limite de renouvellement de mandat ni pour le président ni pour les administrateurs. Vous trouverez ci-dessous les membres du Bureau 2007-2008 de l'Ordre avec la date de leur entrée en fonction et, s'il y a lieu, la région qu'ils représentent.



Claude Gagnon  
(30 mai 2007)



Hélène M. Blanchette  
Montréal (25 mai 2005)



Georges-Émile Bourgault  
Capitale-Nationale  
(30 mai 2007)



Dave Bullock  
Outaouais/Abitibi-  
Témiscamingue/Nord-du-  
Québec (25 mai 2005)



Odile M. Chevalier  
Laurentides (30 mai 2007)



Judith Choquette  
Montréal (25 mai 2005)



Julie Coderre  
Montréal (30 mai 2007)



Pierre-Jean Cyr  
Laval (30 mai 2007)



Louise Deshaies  
Mauricie et Centre-du-  
Québec (25 mai 2005)



Lise Ferron  
Lanaudière (30 mai 2007)



Jean-François Guévin  
Montréal (30 mai 2007)



Marie Iskandar  
Montréal (24 septembre  
2007) Complète le  
mandat de Michel Caron



Aimée M. Kronström  
Chaudière-Appalaches  
(30 mai 2007)



Roland Larochelle  
Administrateur nommé par  
l'OPQ (11 septembre 2005)



Danielle Le May  
Administratrice nommée  
par l'OPQ (11 septembre  
2005)



Jenny Lower  
Capitale-Nationale  
(30 mai 2007)



Stéphanie Mercier  
Capitale-Nationale  
(20 septembre 2005)  
Complète le mandat de  
Luc Marmen



Jean Morin  
Administrateur nommé  
par l'OPQ (30 mai 2007)



Marie Pineau  
Montréal (26 mars 2008)  
Complète le mandat de  
Jacques A. Nadeau



Éric Plante  
Administrateur nommé par  
l'OPQ (30 mai 2007)



Stéphane Plante  
Bas-Saint-Laurent/  
Gaspésie/Côte-Nord  
(30 mai 2007)



Jean Provost  
Montréal (25 mai 2005)



Suzie Rousseau  
Estrie (30 mai 2007)



Denis Roy  
Montréal (30 mai 2007)



Reynald Tremblay  
Saguenay-Lac-Saint-  
Jean/Côte-Nord  
(25 mai 2005)

# RAPPORT DU BUREAU

Le Bureau d'un ordre professionnel est la plus haute instance décisionnelle de l'organisation. En mai 2007, l'Ordre des pharmaciens adoptait une politique clarifiant le mandat du Bureau. L'énoncé général prend la forme suivante : « En plus de la responsabilité d'adopter les règlements, le Bureau se réserve le mandat d'adopter des politiques de gouvernance, de fournir des orientations stratégiques, d'approuver les plans et les budgets et d'exercer un suivi sur la performance générale de l'organisation. »

En cours d'exercice, le Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec a tenu huit réunions ordinaires, dont une téléphonique, et aucune réunion extraordinaire. Lors de ces rencontres, il a entériné au total 52 résolutions, dont les principales vous sont présentées ci-dessous.

Comme l'exige l'Office des professions du Québec, la liste du personnel de l'Ordre incluant la fonction respective de chaque employé est incluse dans le présent rapport annuel (pages 61 et 62). L'Ordre compte 37 employés, à temps plein ou partiel. L'Assemblée générale aura lieu le 11 juin 2008.

## NOMINATIONS

Le Bureau a nommé M. Jacques Gagné à la fonction de président du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre; il a procédé à la nomination de différentes personnes aux comités de l'Ordre.

Le Bureau a adopté une résolution afin de féliciter M<sup>me</sup> Ghislaine Desrosiers, présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, et M. Claude Gagnon, président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, ainsi que les membres du comité conjoint OIIQ/OPQ pour les travaux qui ont mené à l'adoption d'un énoncé de position commune sur l'ajustement des médicaments et de la thérapie médicamenteuse.

## DÉCISIONS STRATÉGIQUES

Le Bureau a résolu de notifier à l'Association nationale des organismes de réglementation la volonté de l'Ordre de réintégrer l'organisation, sous certaines conditions.

Le Bureau a résolu d'accepter l'entente de principe négociée avec Gestion Tardif Habashi inc. pour la location du 5<sup>e</sup> étage du 266, rue Notre-Dame Ouest.

Le Bureau a adopté dix politiques, dont neuf ont été présentées par le comité-conseil sur la gouvernance et proposées par le comité administratif. La dixième politique a été rédigée afin d'encadrer le travail du responsable de l'accès aux renseignements et aux documents de l'Ordre, et ce, pour faire suite à la nouvelle législation entourant l'accès à l'information.

Le Bureau a adopté le plan d'action 2008-2009 ainsi que le plan de communication 2008-2009 de l'Ordre et a entériné le plan d'effectifs s'y rapportant.

## RÉGLEMENTATION ET NORMES

Le Bureau a résolu d'adopter le *Code de déontologie des pharmaciens* et le *Code of ethics of pharmacists*.

Le Bureau a résolu de transmettre à l'Office des professions du Québec une demande de modification à la *Loi sur la pharmacie*.

Le Bureau a résolu de mandater le responsable du dossier sur les annexes pour la préparation d'une demande de modification au *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments* dans laquelle il suggère à l'Office d'inclure le millepertuis à l'annexe II du règlement.

## FINANCES

Le Bureau a résolu d'adopter le rapport financier du 31 mars 2007.

Le Bureau a résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration du FARPOPQ de modifier les primes pour l'année 2009.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Bureau a résolu de planifier 12 sessions de formation supplémentaires sur l'anticoagulothérapie dans plusieurs régions du Québec, d'accorder un budget de 35 000 \$ à la direction de l'admission et du perfectionnement pour réaliser la tournée de formation et d'augmenter les droits d'inscription à 75 \$ par participant. >

# RAPPORT DU BUREAU

## – suite

### ADMISSION À LA PRATIQUE

Le Bureau a résolu d'adopter la nouvelle démarche d'évaluation des dossiers de pharmaciens qui désirent faire un retour à la pratique.

Le Bureau a résolu d'adopter le rapport du groupe de travail cohorte - partie 2, intitulé « Évaluation de la faisabilité de développer une formation d'appoint pour les diplômés en pharmacie formés à l'étranger ».

Le Bureau a résolu d'adopter le document « Principes et bonnes pratiques en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquise hors du Québec » et les documents afférents qui seront mis en application au moment où le gouvernement adoptera le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien*.

### ADOPTION DE PRINCIPES ET ÉNONCÉS DE POSITION

Le Bureau a résolu d'appuyer la recommandation du comité de la formation de l'Ordre de reconnaître le programme de doctorat professionnel de 1<sup>er</sup> cycle développé par la Faculté de pharmacie de l'Université Laval comme diplôme donnant accès au permis d'exercice de la profession de pharmacien au Québec, et d'y intégrer les stages de formation.

Le Bureau a résolu d'adopter la norme 2008.01 intitulée « Utilisation du télécopieur dans la transmission des ordonnances » (révisée en janvier 2008).

Le Bureau a pris position en vue de recommander aux pharmaciens de ne pas exploiter un commerce autre qu'une pharmacie dans une résidence de personnes âgées. Un énoncé de position à ce sujet sera publié sous peu.

### PARTENARIATS

Le Bureau a résolu de conclure une entente de partenariat avec l'Université McGill dans le cadre du projet de recherche de Nancy Winslade, pharmacienne au département de médecine, épidémiologie et biostatistiques à l'Université McGill, sur l'évaluation de la pratique professionnelle. Le Bureau a inclus dans l'entente une clause de résiliation en cas de non-respect du protocole de recherche, soit de l'Université McGill ou de ses chercheurs dans la conduite du projet.

# MESSAGE DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS

À l'exception de l'élection en vue de pourvoir à un poste vacant d'administrateur élu et de l'élection des membres du comité administratif, les administrateurs nommés par l'Office jouissent des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes obligations que les administrateurs élus.

Bien qu'ils soient nommés par l'Office des professions du Québec, les administrateurs nommés sont pleinement indépendants et ne sont pas tenus de rendre des comptes à l'organisme qui les nomme. Nous estimons toutefois qu'il est légitime que le public soit informé de la contribution de ses représentants au sein des instances des ordres professionnels.

Les administrateurs nommés à l'Ordre des pharmaciens du Québec apprécient le fait que leur opinion soit respectée, voire recherchée. Au cours de la dernière année, nous avons participé assidûment aux réunions du Bureau, du comité administratif et du comité de révision des plaintes conformément au *Code des professions*. De plus, l'Ordre nous demandant de le faire, nous avons collaboré étroitement aux travaux du comité d'inspection professionnelle et à ceux du comité-conseil sur la gouvernance. Enfin, nous apprécions la confiance que nous a manifestée l'Ordre en désignant l'un d'entre nous pour le représenter au comité de planification du Conseil interprofessionnel du Québec.

En 2007-2008, l'aboutissement de certains dossiers porteurs en matière de protection du public nous a grandement réjouis :

- > L'adoption d'un énoncé de position commune avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec concernant l'ajustement des médicaments et de la thérapie médicamenteuse est particulièrement éloquent quant à la volonté des deux ordres de prôner l'interdisciplinarité comme moyen optimal d'assurer la qualité du service et la protection du public.
- > L'Ordre a également adopté plusieurs politiques de gouvernance autonome et a continué à documenter les pouvoirs et les devoirs des différentes instances de l'Ordre et de ses dirigeants. Nous croyons que ces décisions sont de nature à améliorer l'efficacité desdites instances et à réduire les zones d'incertitude dans l'organisation. La création, en juin 2007, du poste de directeur général à qui le Bureau confie clairement la direction des opérations de l'Ordre constitue une retombée concrète de ces travaux.
- > Pour assumer pleinement leurs responsabilités, les administrateurs ont besoin d'information et de formation. À cet égard, nous apprécions la mise à notre disposition du *Manuel des*

*administrateurs* et tenons à remercier l'Ordre qui a permis à deux d'entre nous de participer au deuxième Colloque des dirigeants des ordres professionnels.

Le plan d'action 2008-2009, adopté par le Bureau, témoigne bien de la volonté ferme des dirigeants actuels de tout mettre en œuvre pour maintenir à jour l'ensemble de la réglementation encadrant l'accès à la profession et à sa pratique, afin de la garder adéquate dans le futur.

Nous notons l'impatience des dirigeants de l'Ordre de tenir des rencontres de formation et d'information destinées à ses membres, ce qui se fera dès que le nouveau code de déontologie aura reçu la sanction gouvernementale.

Il est également prévu de réviser le règlement sur l'inspection professionnelle ; cette dernière étape s'inscrit dans l'important processus de révision de la réglementation en cours.

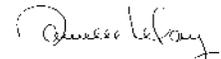
Nous tenons à saluer la contribution de MM. Favez Gennaoui et Clément Tremblay dont le mandat d'administrateur nommé a pris fin en juin 2007. La confiance manifestée aujourd'hui aux administrateurs nommés, par l'Ordre, est certainement le fruit du travail sérieux de nos prédécesseurs.

Enfin, tous nos remerciements au président de l'Ordre, aux membres du Bureau, à la directrice générale et à son équipe pour leur écoute et la confiance qu'ils nous manifestent. Même si nos attentes ne peuvent pas refléter toute la complexité de la pratique de la profession et de son encadrement, il est toujours réjouissant de constater que nous avons tous à cœur la réalisation de la mission de l'Ordre : la protection du public.

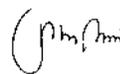
Les administrateurs nommés,



Roland Larochelle



Danielle Le May



Jean Morin



Éric Plante

# RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif de l'Ordre (C.A.) est composé de cinq membres, soit un président, un premier et un deuxième vice-président, un trésorier et un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Le rôle du C.A. est de gérer les affaires courantes de l'Ordre relativement aux pouvoirs qui lui sont conférés par le Bureau, conformément au *Code des professions*.

Au cours du dernier exercice, le C.A. a tenu 15 réunions ordinaires dont deux téléphoniques, et n'a tenu aucune rencontre extraordinaire. Lors de ces rencontres, 135 résolutions ont été adoptées. Nous vous proposons ci-dessous un aperçu de ces dernières.

## NOMINATION

Le comité administratif a procédé à diverses nominations. Mentionnons entre autres :

- > la nomination de M. Roland Larochelle au comité de planification du Conseil interprofessionnel du Québec.

## RECOMMANDATIONS AU BUREAU

En cours d'année, le comité administratif a présenté différentes recommandations au Bureau de l'Ordre. Notamment :

- > la recommandation de demander à l'Office des professions de modifier les articles 10 et 31 de la *Loi sur la pharmacie* dans le cadre de l'éventuel projet de loi omnibus ;
- > la recommandation de débattre du règlement obligeant les membres de l'Ordre à suivre une formation relative au *Code de déontologie des pharmaciens* ;
- > la recommandation d'approuver le projet de partenariat avec Nancy Winslade, pharmacienne au département de médecine, épidémiologie et biostatistiques à l'Université McGill, sur l'évaluation de la pratique professionnelle ;
- > la recommandation d'imposer certaines conditions aux pharmaciens qui reviennent à la pratique communautaire après cinq ans d'absence et qui désirent être actionnaires d'une société par actions aux fins de l'exercice exclusif de la pharmacie.

## ADMISSION À LA PRATIQUE

Le comité administratif a maintenu ou modifié certaines décisions quant à la reconnaissance d'équivalences de diplôme.

## PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le comité administratif a résolu d'élaborer un profil de compétences de l'assistant technique en pharmacie, de clarifier la notion de responsabilité professionnelle dans un contexte de délégation par la publication d'un énoncé de position et de produire un état de la situation sur l'intégration du personnel technique en pharmacie.

Sur recommandation du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, le comité administratif a imposé à certains membres de faire un ou des stages et de suivre un ou des cours. Dans deux cas, une limitation d'exercice a été imposée jusqu'à la réussite de ces derniers.

Sur recommandation du syndic ou d'un syndic adjoint, le comité administratif a :

- > suspendu le droit d'exercice de deux membres, conformément aux dispositions de l'article 52.1 du *Code des professions*, jusqu'à ce qu'une décision soit prise à la suite de l'examen médical ordonné par le C.A.

## RÉGLEMENTATION

Le comité administratif a émis des commentaires à l'Office des professions relativement au projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins*.

Le comité administratif a résolu de rédiger un commentaire généralement positif à l'Office des professions, tout en conservant la possibilité de commenter à nouveau le *Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession*.

Le comité administratif a pris position à l'égard du choix de classification de certains médicaments ainsi qu'au regard de la réintroduction sur le marché de certains médicaments par Santé Canada.

### PRISES DE POSITION

Le comité administratif a pris position notamment en vue de sensibiliser le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Conseil québécois de l'agrément à la pertinence d'inclure la vérification de la présence des coffrets d'urgence et des réserves de médicaments d'ordonnance au cours des visites d'établissements pour la certification.

### PARTENARIATS

Le comité administratif a résolu entre autres de poursuivre le partenariat avec l'Institut national de santé publique du Québec dans la réalisation du Plan québécois de lutte contre le tabagisme, et ce, pour les trois prochaines années.

### POURSUITES JUDICIAIRES

Le comité administratif a résolu d'intenter une poursuite pénale contre ALC-DIRECT FINANCIÈRE INC., qui pourrait avoir été illégalement propriétaire d'une pharmacie.

Le comité administratif a résolu d'intenter une poursuite pénale contre Récupérateurs & Encanteurs Continental Inc. pour des infractions qui auraient été commises à l'article 35 de la *Loi sur la pharmacie*, soit l'exercice d'activités liées à la pharmacie.

### COMMUNICATIONS AVEC LES MEMBRES

Le comité administratif a résolu de remplacer les cahiers de communiqués par des bulletins électroniques qui seront envoyés aux deux semaines, de continuer d'offrir des envois postaux tous les mois aux membres qui préfèrent ce mode de communication et de mettre les offres d'emploi en ligne.

### FINANCES

Le comité administratif a approuvé différents budgets pour la réalisation de projets en lien avec sa mission.

Le comité administratif a assuré un suivi des placements de l'Ordre.



Le comité administratif de l'Ordre (de gauche à droite, à partir du haut vers le bas) : Jean Provost, trésorier, Jean-François Guévin, premier vice-président, Suzie Rousseau, deuxième vice-présidente, Manon Lambert, secrétaire, Claude Gagnon, président, et Roland Larochelle, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

# GOUVERNANCE ET BILAN SOCIAL

## L'orientation se concrétise

Après la mise en place du comité-conseil sur la gouvernance durant l'exercice passé, l'année 2007-2008 a été le théâtre de grandes réalisations. En effet, plusieurs nouvelles politiques entraînant un changement de culture au sein des instances de l'Ordre ont vu le jour. Ces politiques viennent également préciser le rôle et les responsabilités des administrateurs, des membres de comités et de la direction générale, et ce, au bénéfice de tous.

L'année a débuté de façon remarquable avec la tenue d'une séance d'accueil pour les dix nouveaux administrateurs du Bureau de l'Ordre. Lors de cette séance, ces administrateurs ont eu l'occasion de se familiariser avec leur rôle, leurs responsabilités et leurs obligations. Il s'agit, selon nous, d'une initiative qui, en plus de permettre de préciser le rôle des différentes instances de l'Ordre, constitue une possibilité d'échanges entre les nouveaux administrateurs et le président.

Certaines politiques simples contribuent à assurer une saine gouvernance au sein des organisations et, parmi elles, la signature du serment de discrétion. Encore cette année, tous les administrateurs ont signé le serment de discrétion, tel que cela est requis par le *Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales de l'Ordre des pharmaciens du Québec*. En outre et pour une première année, les administrateurs ont signé la *Déclaration annuelle des administrateurs* dans laquelle ils ont notamment déclaré leurs intérêts. La signature de cette déclaration permet de rappeler l'importance pour les administrateurs de se retirer des discussions quand se présentent des situations pouvant les placer en conflit d'intérêts.

Dans un autre ordre d'idées, à la lumière des recommandations du comité-conseil sur la gouvernance, le Bureau de l'Ordre a adopté, le 14 juin dernier, une résolution en vue de remplacer la fonction de secrétaire général par celle de directeur général et secrétaire. Cette décision a été prise afin d'assurer à l'Ordre une structure administrative plus forte, une plus grande stabilité sur le plan des opérations et une continuité sur le plan des décisions administratives. Le directeur général et secrétaire dirige donc maintenant l'ensemble des opérations de la permanence, dans les limites prescrites par les lois et règlements.

Comme il est mentionné dans l'introduction, le comité-conseil sur la gouvernance a fait, en cours d'année, un travail de réflexion impressionnant qui a rendu possible l'adoption de nombreuses politiques. Celles-ci revêtent toutes une grande

importance. Je me permets donc de vous énumérer ces nouvelles politiques :

- > Mandat du Bureau ;
- > Tâches et responsabilités individuelles des administrateurs ;
- > Code de conduite et d'éthique des administrateurs ;
- > Politique de remboursement des dépenses des administrateurs ;
- > Politique concernant l'élaboration des politiques de l'Ordre ;
- > Code d'éthique des employés de l'Ordre ;
- > Politique de rémunération des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre des pharmaciens du Québec ;
- > Politique de remboursement des dépenses des employés de l'Ordre ;
- > Politique sur les comités.

L'élaboration d'un code de conduite pour les administrateurs de l'Ordre constitue une réalisation importante, de mon point de vue. Il me semble essentiel que chacun des administrateurs prenne un engagement clair envers les principes de respect des personnes et de leurs droits, de respect de l'intérêt commun, de respect de l'organisation et de respect des institutions, ce que ce code de conduite propose.

Les administrateurs ont maintenant à leur disposition un manuel, présenté électroniquement, qui regroupe l'ensemble des politiques de l'Ordre et de l'information utile dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit d'un document qui deviendra - nous en sommes convaincus - une référence pour chacun d'entre eux.

En vertu de la nouvelle politique adoptée en mai 2007, les administrateurs reçoivent une allocation de dépenses de 575 \$ par jour de réunion. L'allocation pour une demi-journée s'élève à 345 \$ alors qu'elle est de

100 \$ pour une conférence téléphonique. Les allocations ont augmenté au cours du dernier exercice afin de refléter l'engagement et le temps requis par les administrateurs et les membres de comités pour qu'ils remplissent pleinement leur mandat, de même que la hausse de la rémunération observée dans le secteur de la pharmacie. Le président de l'Ordre est rémunéré dans le cadre de ses fonctions; il reçoit une rémunération de 560 \$ par jour, basée sur une présence de 3 jours semaine. Le rôle de président d'un ordre professionnel revêt une grande responsabilité et exige un haut niveau de disponibilité.

Les indices de présence au comité administratif, aux comités obligatoires et facultatifs font honneur à leurs membres. En effet, l'indice dépasse les 90 % pour les comités obligatoires dont le C.A., il avoisine les 80 % dans le cas du Bureau et approche les 93 % pour les comités facultatifs.

### BILAN SOCIAL

Comme il a été mentionné dans mon rapport, l'Ordre est un citoyen responsable. En plus de respecter ses obligations et les lois en vigueur, l'Ordre essaie toujours d'en faire davantage pour que son bilan social soit positif. En ce sens, nous poursuivons nos efforts de diminution de consommation de papier. L'utilisation des ordinateurs portables dans le cadre des rencontres et la création de l'intranet contribuent grandement à l'atteinte de cet objectif. En outre, nous tentons d'utiliser davantage Internet, notamment pour la diffusion d'information ou de sondages destinés aux membres. Finalement, au cours du prochain exercice, l'envoi de bulletins électroniques sera appelé à occuper une plus grande place dans le cadre de nos pratiques.

Au sein de la permanence, nous avons éliminé l'utilisation systématique d'ustensiles et de vaisselle jetables. Nous devons remercier notre employé, M. André Gravel, pour avoir proposé cette idée, et les autres employés qui ont accepté très volontiers de se prêter à l'exercice. Il s'agit d'un effort modeste, mais qui s'insère bien dans la volonté de l'Ordre de diminuer son empreinte écologique.

Observation d'un autre type : l'expérience de conciliation travail-vie personnelle qui avait cours lors du dernier exercice a été couronnée de succès; les inspecteurs conseillers bénéficient maintenant de la possibilité de travailler à partir de leur domicile.

### LE TRAVAIL CONTINUE...

L'amélioration des pratiques de gouvernance et le développement d'initiatives citoyennes sont le fruit d'un travail quotidien et de longue haleine. Le comité-conseil sur la gouvernance a su prendre sa place au cours du dernier exercice et sera certainement en mesure de poursuivre son travail au cours de la prochaine année.

Je tiens à remercier chacun des membres de ce comité, dont M<sup>me</sup> Mélanie Langlois qui l'a quitté en cours d'année, et M<sup>me</sup> Stéphanie Mercier qui s'y est jointe en janvier dernier. Je remercie son président, M. Roland Larochelle, un meneur dans la mise en place de pratiques qui reflètent bien la volonté de transparence, de respect des règles éthiques et d'innovation de l'Ordre.

Le président,



Claude Gagnon, pharmacien

# RAPPORT DE LA DIRECTION DES ENQUÊTES ET SYNDIC

Comme l'an dernier, la Direction des enquêtes était composée, au 31 mars 2008, de la directrice des enquêtes et syndic, de trois syndics adjoints, d'un enquêteur au besoin et de trois secrétaires pour le volet administratif.

Le mandat de la Direction des enquêtes consiste à faire enquête, d'une part, à la suite d'une demande ou de l'obtention d'une information voulant qu'un pharmacien ait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie* et ses règlements, notamment le *Code de déontologie des pharmaciens* et, d'autre part, au sujet de toute information relative à l'exercice illégal de la pharmacie.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le nombre de demandes d'enquête adressées par le public se chiffre à 182; quant à l'information reçue de divers organismes voulant qu'un pharmacien ait commis une infraction, elles sont au nombre de 29. La Direction des enquêtes a donc procédé à l'ouverture de 211 dossiers d'enquête visant au total 559 pharmaciens, ainsi qu'à l'ouverture de 19 dossiers d'exercice illégal.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des motifs des demandes d'enquête de cette année, et les compare avec ceux de l'année précédente.

Motif	2007-2008		2006-2007	
	Nombre	%	Nombre	%
Erreur et omission	53	23,0	55	26,6
Comportement et attitude	51	22,2	64	30,9
Indépendance et désintéressement	48	20,9	53	25,6
Exercice illégal	19	8,3	5	2,4
Publicité	8	3,5	7	3,4
<i>Loi sur la pharmacie</i> (article 31)	6	2,6	1	0,5
Intégrité	5	2,2	3	1,4
Tenue de pharmacie	4	1,7	2	1,0
Étiquetage et dossiers	2	0,9	1	0,5
<i>Code des professions</i> (article 59.2)	1	0,4	1	0,5
Autres	33	14,3	15	7,2
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>100</b>	<b>207</b>	<b>100</b>

Les nouvelles demandes reçues en cours d'année se situent dans la moyenne des cinq dernières années. Les demandes se classant sous le motif « Autres » sont celles liées notamment à la toxicomanie, à la propriété, à l'inaptitude à exercer et à l'hygiène.

Au cours de l'année 2007-2008, la Direction des enquêtes a procédé à l'étude finale de 151 dossiers, ce qui a donné lieu à de nombreuses démarches auprès de pharmaciens et de non-pharmaciens.



Des 143 dossiers d'enquête complétés, 26 d'entre eux ont conduit le syndic ou les syndics adjoints à porter une plainte devant le comité de discipline contre 26 pharmaciens, mais seulement 25 plaintes ont été déposées au cours de l'année, la dernière étant actuellement en rédaction. Les conclusions relatives aux 117 dossiers n'ayant pas conduit au dépôt d'une plainte sont les suivantes : dans 69 cas, des recommandations ont été adressées à des pharmaciens ; 43 dossiers ont été jugés non fondés ; et cinq dossiers ont été transmis au comité d'inspection professionnelle. Aucune demande n'a nécessité de conciliation.

De plus, des huit dossiers d'exercice illégal complétés en cours d'année, sept d'entre eux portaient sur l'exercice illégal d'une activité réservée au pharmacien, soit celle de « vendre des médicaments ». L'un de ces dossiers s'est conclu par une poursuite pénale, mais aucun jugement n'a été rendu au cours de la présente année. Le dernier dossier portait sur l'usurpation du titre réservé au pharmacien.

Les conclusions de ces enquêtes se répartissent donc comme suit :

Conclusion	Nombre	%
Demandes retenues ayant nécessité une conciliation	–	–
Demandes retenues et envoyées au comité d'inspection professionnelle	5	3,3
Demandes relatives à l'exercice illégal	8	5,3
Demandes retenues avec dépôt de plaintes disciplinaires	26	17,2
Demandes non retenues	43	28,5
Demandes retenues ayant nécessité des recommandations	69	45,7
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>100</b>

Quatre plaignants se sont prévalus de l'article 123.4 du *Code des professions* pour demander un avis au comité de révision au regard de la décision du syndic responsable de leur dossier de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

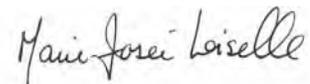
Au 31 mars 2008, 360 dossiers d'enquête étaient ouverts, 38 étaient à traiter alors que 322 étaient en cours de traitement ; la moitié (167) de ces derniers datent de l'année 2003-2004 et sont relatifs aux avantages qu'auraient reçus des pharmaciens de différentes compagnies pharmaceutiques. Depuis la décision rendue au mois d'octobre 2006 par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Pharmascience c. Binet*, [2006] 2 R.C.S. 513, l'analyse desdits dossiers se poursuit. Le syndic a également dû entreprendre des recours judiciaires contre la compagnie Apotex qui, en date du 31 mars, refusait toujours de lui fournir certains renseignements, ce

qui contribue à retarder le traitement des dossiers. De plus, des onze dossiers d'exercice illégal ouverts, le nombre de demandes à traiter s'élevait à cinq, alors que le nombre des dossiers en cours totalisait six.

Depuis l'entrée en vigueur, le 14 septembre 2007, du nouveau régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicables auquel sont assujettis les ordres professionnels, le syndic, afin de respecter le principe d'indépendance, est appelé à exercer les fonctions de responsable de l'accès à tous les documents ou renseignements qu'il obtient, ou détient, de même qu'à tous ceux qu'il communique au sein de l'Ordre. Au 31 mars 2008, une seule demande d'accès lui a été adressée et cette dernière n'a pas été accordée.

Enfin, cette année encore, la Direction des enquêtes a reçu plusieurs milliers d'appels concernant des demandes de renseignements relatives aux lois et règlements régissant l'exercice de la pharmacie. Répondre à ces demandes fait partie d'une volonté d'information et de prévention de la Direction des enquêtes.

La directrice des enquêtes et syndic,



Marie-Josée Loiselle, pharmacienne

# RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un pharmacien, pour une infraction commise aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie*, du *Code de déontologie des pharmaciens* ou des règlements adoptés en vertu de ces lois. Ce comité est formé d'un président désigné par le gouvernement et de 17 pharmaciens nommés par le Bureau. Lorsqu'il siège, le comité de discipline est composé de trois membres, soit le président et deux pharmaciens.

Au cours de l'exercice passé, le comité de discipline a tenu 41 audiences. Le tableau ci-dessous présente les plaintes dont l'audience était complétée en date du 31 mars 2008. L'ensemble de ces plaintes a été porté par le syndic de l'Ordre ou un syndic adjoint.

## Plainte dont l'audience est complétée en date du 31 mars 2008

Nature de la plainte	Nombre
Donner lieu de croire qu'il est propriétaire, partage d'honoraires avec un non-pharmacien, fausses déclarations lors de l'ouverture d'une pharmacie, offrir des sommes d'argent pour amener des patients à changer de pharmacie	1
Négligence	13
Manquement à son devoir de fournir des informations et conseils	1
Entrave dans le travail du syndic	1
Partage d'honoraires et de bénéfices	5
Déléguer des actes relatifs à la pharmacie à plus de quatre personnes à la fois	2
Réclamations illégales, vente d'échantillons de médicaments	1
Consommation et détournement de substances psychotropes	1
Vente de médicaments sans ordonnance	1
Avoir versé un avantage	1
Avoir laissé des médicaments dans un endroit qui n'est pas sous la surveillance constante d'un pharmacien	2
Vente de produits du tabac	1
Vente de médicaments sans que la pharmacie soit sous le contrôle d'un pharmacien	1

Le comité a rendu, en cours d'exercice, 43 décisions disciplinaires. Vingt-sept d'entre elles ont été rendues dans les 90 jours suivant la prise en délibéré. Le comité n'a rendu aucune décision impliquant des recommandations au Bureau, et le Bureau n'a rendu aucune décision relative à des recommandations du comité.

## Décisions du comité

	Nombre
Radiant provisoirement l'intimé	2
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	6
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	22
Imposant une sanction	11

## Sanctions imposées par le comité

	Nombre
Amende	25
Radiation temporaire	6
Radiation temporaire et amende	1
Révocation du permis d'exercice	1

En cours d'exercice, quatre décisions sur la culpabilité ou sur la sanction imposée par le comité de discipline ont été portées en appel au Tribunal des professions.

En 2007-2008, neuf dossiers étaient pendants au Tribunal des professions. Trois audiences ont été complétées lors de la dernière année et une décision a été rendue par ce Tribunal. Le Tribunal des professions a fait droit à l'appel à la seule fin de substituer la radiation temporaire de trois mois pour l'ensemble des chefs, prévue par le comité de discipline, par des périodes de radiation temporaire de trois mois sur les cinq chefs d'infraction, à être purgées concurremment.

Le président du comité de discipline,



M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux

## RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le comité de discipline (C.P., art. 123.3). Ce comité est composé de trois pharmaciens dont un occupe la fonction de président, de deux représentants du public et d'un secrétaire.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité s'est réuni à six reprises. Le comité a reçu trois demandes de révision. Dans tous les cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline. En ce qui concerne les trois dossiers de l'exercice précédent en cours en 2007-2008, le comité a conclu dans deux cas qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline et, dans un cas, qu'il y avait lieu de suggérer au syndic de compléter son enquête. Tous les dossiers ont été traités dans les délais prescrits par la loi.

Le président du comité,



Jean Provost

## RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au *Règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes de l'Ordre des pharmaciens du Québec*.

Au cours de l'exercice 2007-2008, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue par le comité.

Le président du comité,



Jean Provost

# RAPPORT DU COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS

## ACTIVITÉS DU PROGRAMME ALERTE

En 1985, l'Ordre a mis en place le *programme Alerte*, visant à venir en aide aux patients qui présentent un problème d'abus de médicaments obtenus après avoir consulté de multiples prescripteurs et pharmaciens ou obtenus au moyen d'ordonnances fausses ou falsifiées. Les objectifs du programme n'ont pas changé depuis sa création, mais le processus de transmission des alertes a évolué.

Au cours de l'année écoulée, 1769 alertes ont été lancées aux pharmaciens. Parmi les principaux motifs ayant mené à

la transmission d'une alerte, on retrouve les fausses ordonnances (579), l'abus de médicaments (178), la falsification d'ordonnances (165) et la signature d'un formulaire d'engagement volontaire (781). Les pharmaciens ont également reçu 30 alertes de fin de contrôle, c'est-à-dire des patients devant être retirés de la liste des alertes.

Les tableaux 1 et 2 présentent les activités de ce programme auquel est affectée une employée à temps complet à l'Ordre.

TABLEAU 1 - Catégories de médicaments les plus signalés dans les alertes

	2007-2008	2006-2007
NARCOTIQUES	483	443
Substances dont on a le plus abusé :		
Hydromorpnone :	282	194
Oxycodone et acétaminophène :	30	62
Mépéridine :	23	32
OxyContin :	71	81
Supeudol :	60	35
ANXIOLYTIQUES, SÉDATIFS & HYPNOTIQUES	330	332
Substances dont on a le plus abusé :		
Lorazépam :	100	77
Clonazépam :	70	45
Alprazolam :	21	23
Oxazépam :	10	10
DROGUES CONTRÔLÉES	255	220
Substances dont on a le plus abusé :		
AAS / caféine / butalbital :	18	20
Méthylphénidate :	22	40
PSYCHOTROPES	196	210
TOUS LES MÉDICAMENTS	298	259
AUTRES CLASSES DE MÉDICAMENTS	110	121
ASSOCIATION DE CLASSES DE MÉDICAMENTS	487	425

TABLEAU 2 - Ventilation de la catégorie « Association de classes de médicaments »

Anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques, narcotiques	91
Narcotiques, drogues contrôlées	47
Anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques, narcotiques, drogues contrôlées, psychotropes	146
Anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques, narcotiques, drogues contrôlées	41
Anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques, psychotropes	20

Dans un autre ordre d'idées, le comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments a travaillé activement, au cours de l'exercice qui se termine, à la production d'un dépliant sur le *programme Alerte*. Élaboré afin de clarifier la mission du programme et son fonctionnement, ce dépliant sera transmis à tous les pharmaciens du Québec au début du prochain exercice. Au cours de l'année 2008-2009, nous comptons produire des fiches complémentaires, lesquelles seront disponibles en ligne.

Encore cette année, le *programme Alerte* s'est révélé fort utile autant pour les professionnels de la santé que pour les patients souffrant de dépendance. L'Ordre peut en être très fier.

Le président du comité,



Jean Provost

# RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ADMISSION ET DU PERFECTIONNEMENT

Au cours de l'année 2007-2008, la Direction de l'admission et du perfectionnement a poursuivi ses nombreuses activités liées à l'admission à la pratique de la pharmacie et à la formation continue des membres.

Cette année a vu la fin des travaux entourant l'élaboration des principes et bonnes pratiques en admission. Ils constituent le principal guide de la Direction dans ses actions liées à l'admission à la pratique des diplômés en pharmacie formés hors du Québec. Ils permettent notamment une analyse précise et objective des demandes d'équivalence. Les principes et bonnes pratiques sont intimement rattachés à la modification du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien* et du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec* qui devraient entrer en vigueur sous peu.

En cours d'année, nous avons traité 21 demandes provenant de pharmaciens qui souhaitent faire un retour à la pratique clinique de la profession. En appliquant le *Règlement sur les cours et les stages de perfectionnement de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, nous assumons la responsabilité de l'accompagnement des membres désirant volontairement faire un retour à la pratique après s'être abstenus d'exercer auprès du public pendant cinq années ou plus. Une nouveauté dans ce dossier : nous avons conclu une entente avec le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada qui permet l'utilisation de l'examen clinique oral structuré pour l'évaluation des compétences des personnes qui désirent revenir à la pratique.

La Direction a également pour mission de rendre les pharmaciens plus autonomes relativement à leur formation continue tout au long de leur vie professionnelle. L'entrée en vigueur du nouveau *programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie*, en avril 2007, a permis l'utilisation de nouveaux critères rigoureux pour l'accréditation d'activités de formation continue de qualité. En plus, nous continuons de soutenir, en collaboration avec la Direction des services professionnels, les pharmaciens éprouvant certaines difficultés de compétences.

À la suite des besoins exprimés par les pharmaciens, des formations sur des sujets variés tels que l'anticoagulothérapie en milieu ambulatoire ont été offertes aux membres, et un manuel d'autoformation sur l'abandon du tabac leur a été distribué.

Ce compte rendu représente une partie des réalisations de la Direction au cours de l'année écoulée. Ce travail a été rendu possible grâce à l'implication et au dévouement des membres des divers comités qui collaborent avec nous, ainsi que des membres de la permanence.

La directrice,



Anick Minville, pharmacienne



Pour faire suite au rapport exposant le bilan de la situation qui entoure l'accès à la profession de pharmacien pour les diplômés formés hors du Québec, nous avons présenté le rapport du groupe de travail cohorte - partie 2 aux administrateurs du Bureau de l'Ordre. Le rapport propose notamment un programme de formation d'appoint répondant aux besoins identifiés.

La Direction continue d'assurer la gestion quotidienne du programme de stages de l'Ordre ainsi que sa procédure de correction accélérée des rapports de stage d'internat.

# ADMISSION À LA PRATIQUE : QUELQUES STATISTIQUES

## GESTION DU PROGRAMME DE STAGES DE L'ORDRE

En cours d'année, 234 rapports de stage internat ont été corrigés. La qualité et la rigueur du travail des étudiants méritent d'être soulignées, comme en font foi les résultats présentés au tableau 1.

TABLEAU 1 - Résultats de la correction des rapports de stage internat

Qualificatifs de l'échelle de notation	Nombre de rapports	Résultats (%)
Exceptionnel : niveau de compétence nettement au-delà des attentes	18	8
Supérieur : dépasse les attentes habituelles	74	32
Attendu : conforme aux attentes	118	50
Limite : au-dessous des attentes*	24	10
Insuffisant : rendement nettement inadéquat	0	0
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>100</b>

\* NEUF COMPLÉMENTS DE RAPPORT EXIGÉS

Au terme du présent exercice, le fichier de la population étudiante contenait 1245 dossiers actifs.

TABLEAU 2 - Répartition des étudiants par niveau universitaire

Année scolaire	Nombre d'étudiants
1	354
2	323
3	290
4	278
<b>Total</b>	<b>1245</b>

Parmi ceux-ci, 1138 étudiants se sont inscrits à l'un des stages du programme de stages de l'Ordre.

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

L'Ordre procède à l'évaluation des demandes d'équivalence en respect du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien*.

Au total, 87 demandes d'équivalence de diplômes provenant de pharmaciens originaires de l'extérieur du Québec ont été traitées en cours d'exercice.

TABLEAU 3 - Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période (le 31 octobre 2007)
	Reçues	Acceptées	Refusées	
Au Canada	1	0	0	0
Hors du Canada	86	0	0	0

Les règlements de l'Ordre n'incluent pas la notion de candidat à l'exercice de la profession. Lorsque la formation qui mène à l'obtention du diplôme donnant ouverture au permis est réussie ou lorsque l'équivalence de diplôme est accordée, le candidat doit faire le stage d'internat de 600 heures prescrit par l'Ordre. Les données relatives à l'équivalence de la formation sont transposées à titre de demandes acceptées en partie, qu'on retrouve au tableau 4.



**TABLEAU 4 - Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	0	1	0	0
Hors du Canada	86	0	86	0	4

Quatre demandes d'équivalence ont été déposées après la période d'évaluation annuelle, soit après le 31 octobre 2007. Elles seront évaluées au cours de la période suivante.

Après l'étude de leur demande, tous les diplômés formés à l'extérieur du Québec reçoivent une prescription de formation d'appoint déterminée selon les besoins reconnus lors de l'évaluation, pour l'obtention d'une équivalence. Au minimum, il s'agit de l'obligation de suivre un cours sur les législations canadienne et québécoise (3 crédits). Les recommandations formulées incluent un ou plusieurs cours pour un total variant de 3 à 92 crédits de formation complémentaire. Les recommandations incluent également la réussite de certains stages prévus au *programme de stages* de l'Ordre. L'Ordre n'exige pas la réussite d'un examen pour la reconnaissance de l'équivalence, ni pour la délivrance du permis d'exercice.

Au cours de l'année 2007-2008, onze diplômés formés hors du Québec ont obtenu une équivalence de leur formation à la suite de la réussite des cours et des stages exigés par l'Ordre, le cas échéant. Une personne, qui a obtenu son diplôme au Canada, et dix autres personnes, formées hors du Canada, ont reçu l'autorisation de s'inscrire au stage d'internat de 600 heures. Ce dernier représente la seule condition supplémentaire imposée par l'Ordre pour la délivrance du permis d'exercice de la pharmacie. Cette condition est précisée dans le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec*. L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de cette condition.

Le tableau 5 indique le lieu et l'année d'obtention du diplôme des personnes ayant soumis une demande d'équivalence au cours de l'année 2007-2008. >



**TABLEAU 5 - Lieu d'obtention du diplôme en pharmacie des demandeurs d'équivalence de diplômes**

Lieu du diplôme (pays)	Nombre de demandes	Année d'obtention du diplôme en pharmacie
Afghanistan	1	1996
Algérie	14	1977, 1989, 1990, 1991, 1993, 1994, 1995, 1997, 1998, 2001, 2004, 2005
Argentine	1	1990
Belgique	1	1990
Brésil	2	1999, 2006
Bulgarie	1	2003
Burkina Faso	1	2003
Canada	1	1992
Colombie	2	1989, 2000
Côte d'Ivoire	1	1996
Danemark	1	2002
Égypte	6	1976, 1993, 1998, 2000, 2004, 2005
Équateur	1	1985
Espagne	1	2005
États-Unis	1	2004
France	7	1971, 1980, 1982, 1986, 1991, 2001, 2005
Grande-Bretagne	2	1995, 2005
Haïti	1	1992
Inde	1	2007
Iran	3	2002, 2003, 2005
Israël	1	2001
Italie	4	2000, 2001, 2003
Jordanie	1	1994
Liban	4	1995, 1999, 2002
Maroc	4	1996, 1997, 1999, 2002
Pérou	1	1999
Roumanie	9	1991, 1995, 1996, 1998, 1999, 2001, 2002, 2004
Russie	2	1999, 2000
Rwanda	1	1993
Sénégal	4	1987, 1997, 2004, 2006
Suisse	1	2004
Syrie	1	1998
Tunisie	2	2000, 2004
Ukraine	2	1996, 2000
Vietnam	1	2002
<b>Total</b>	<b>87</b>	

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

À l'heure actuelle, l'Ordre ne dispose pas de règlement pris en application du paragraphe e, de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession. L'Ordre n'a pas non plus de règlement pris en application du paragraphe i, de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

## DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Au cours de l'année 2007-2008, un seul permis temporaire a été délivré, et ce, en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*. L'Ordre ne dispose pas, actuellement, de réglementation permettant la délivrance de permis « sur permis » et de permis spéciaux. Nous entendons toutefois produire un rapport sur la mise en application de ces pouvoirs réglementaires qui nous sont conférés par les changements apportés au *Code des professions* avant l'échéance du 14 juin 2008, tel qu'il est prescrit pas la loi.

## DÉLIVRANCE DES PERMIS

En cours d'exercice, 236 demandes de permis fondées sur la détention du baccalauréat en pharmacie émis par l'Université de Montréal ou par l'Université Laval ont été étudiées.

TABLEAU 6 - Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions*

Demandes	Nombre
Reçues	236
Acceptées	236
Refusées	0

Onze diplômés formés à l'étranger, pour lesquels la prescription de formation d'appoint avait été faite au cours des années précédentes, ont réussi les conditions menant à l'obtention d'une équivalence du diplôme et d'un permis d'exercice au cours de l'année 2007-2008. De plus, trois candidats ont commencé le stage internat au cours de cette période.

TABLEAU 7 - Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance

Demandes	Nombre
Reçues	11
Acceptées	11
Refusées	0
Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

TABLEAU 8 - Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats	Nombre
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	11
Ayant commencé le processus	3

L'Ordre n'a reçu aucune demande de délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation ou sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec.

## FRAIS EXIGIBLES

Les frais exigibles par l'Ordre d'un candidat à l'exercice de la profession, soit un étudiant en pharmacie ou un candidat à l'équivalence de diplôme, sont indiqués au tableau 9. Les montants excluent les taxes.

TABLEAU 9 - **Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession**

Frais exigibles	Montant (\$)
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	
Première demande d'évaluation	500
Demandes subséquentes	300
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	—*
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	—
Délivrance d'un permis temporaire	—
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	—
Délivrance d'un permis spécial	—
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	110
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	—
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	—
Autres : délivrance d'une carte d'immatriculation	110

\* — : NON EN VIGUEUR

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Le *Règlement sur les activités de formation obligatoire des pharmaciens pour la prescription des médicaments permettant une contraception orale d'urgence (COU)* est en vigueur depuis le 20 septembre 2001. Actuellement, près de 6841 attestations ont été émises et 746 personnes se sont prévaluées de l'exemption de suivre et de réussir la formation leur permettant de prescrire la COU. Une limitation du permis d'exercice pour cet acte a été imposée à 98 pharmaciens ne s'étant pas conformés au règlement précité.

L'Ordre n'a pas de règlement général sur la formation continue obligatoire.

De plus, la Direction est responsable de la gestion du programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie. Au 31 mars 2008, 340 activités de formation continue ont été accréditées, dont 103 activités ponctuelles, 181 activités récurrentes et 56 activités d'autoformation. Environ 40 000 saisies de données ont été réalisées pour produire les attestations individuelles de formation continue des pharmaciens. Le nombre moyen d'unités de formation continue accordé aux participants se situe à 22, soit environ 14 heures de formation par participant.

La Direction a aussi poursuivi ses activités de formation au cours de l'année 2007-2008.

TABLEAU 10 - **Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre**

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de participants
L'anticoagulothérapie en milieu ambulatoire, nous l'avons dans le sang (16 séances offertes)	6	586
Cessation tabagique, une formation qui fait mouche (manuel d'autoformation)	3	1230

Il est à noter que, depuis l'automne 2005, 2340 pharmaciens ont assisté à la formation en anticoagulothérapie en milieu ambulatoire, ce qui représente 33 % des membres inscrits au tableau de l'Ordre.

# STATISTIQUES SUR L'EFFECTIF PROFESSIONNEL au 31 mars 2008

Le nombre de pharmaciens connaît une progression annuelle. Le Québec compte actuellement 7262 pharmaciens, une augmentation de 2,4 % par rapport à 2007 (tableau 1). On remarque une hausse du nombre de femmes pratiquant la pharmacie à chaque nouvel exercice; la proportion de pharmaciennes est passée de 61,6 % en 2006 à 62,4 % en 2007 et à 62,9 % en 2008 (tableau 5). La profession continue toutefois de vivre une pénurie importante qui se manifeste notamment par l'apparition du phénomène de pharmaciens suppléants dont le nombre a connu une légère hausse cette année pour passer à 158 (voir tableau 4), comparativement à 157 en 2007 et à 145 en 2006.

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a émis 280 nouveaux permis d'exercice. L'Ordre a délivré 166 immatriculations comparativement à 322 lors de l'exercice précédent. Cette différence s'explique par le fait que les

étudiants inscrits au nouveau programme de Pharm. D. de l'Université de Montréal - qui remplace le baccalauréat en pharmacie - n'ont plus à demander d'immatriculation à l'Ordre. Par ailleurs, une autorisation spéciale a été renouvelée au courant de l'exercice et aucune nouvelle autorisation spéciale n'a été accordée. Cinq membres sont radiés au 31 mars 2008; toutes ces radiations font suite à une décision du comité de discipline. À cette même date, le tableau des membres comptait six limitations du droit d'exercice et une suspension de permis.

Comme l'exige l'Office des professions du Québec, les ordres professionnels adoptent dorénavant la division par régions administratives plutôt que par régions électorales. Les tableaux 3 et 7 présentent l'effectif de l'Ordre en fonction de ces nouvelles divisions.



TABLEAU 1 - Effectif des membres au 31 mars

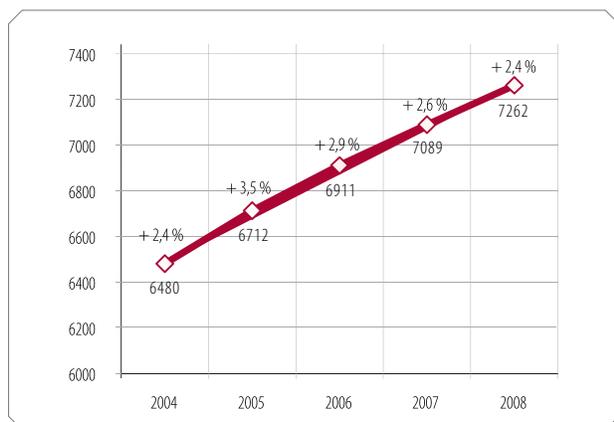


TABLEAU 2 - Effectifs divers

	Femmes	Hommes	Total
Première inscription	201	79	280
Inscriptions	94	18	112
Démissions	136	41	177
Retraits pour non-paiement	13	15	28
Décès	1	6	7
Radiations	1	4	5
Permis temporaires	2	0	2
Successions	1	2	3

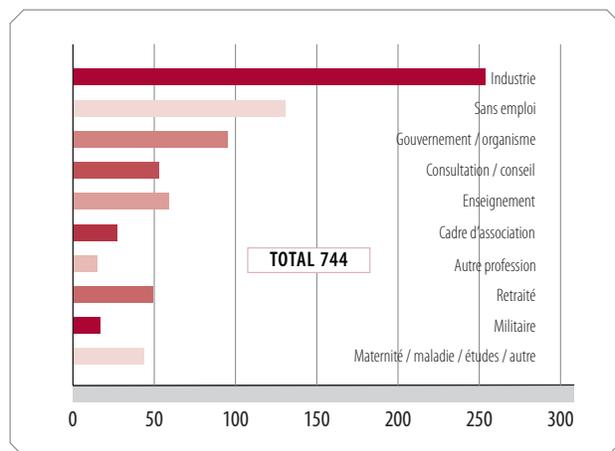
**TABLEAU 3 - Répartition géographique des pharmaciens**

Région	Nombre	% de l'effectif total
Région 1 : Bas-Saint-Laurent	195	2,7
Région 2 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	264	3,6
Région 3 : Capitale-Nationale	1004	13,8
Région 4 : Mauricie	243	3,4
Région 5 : Estrie	247	3,4
Région 6 : Montréal	1975	27,2
Région 7 : Outaouais	201	2,8
Région 8 : Abitibi-Témiscamingue	96	1,3
Région 9 : Côte-Nord	61	0,8
Région 10 : Nord-du-Québec	11	0,2
Région 11 : Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	84	1,2
Région 12 : Chaudière-Appalache	408	5,6
Région 13 : Laval	366	5,0
Région 14 : Lanaudière	335	4,6
Région 15 : Laurentides	397	5,5
Région 16 : Montérégie	1113	15,3
Région 17 : Centre-du-Québec	161	2,2
Extérieur du Québec	101	1,4
<b>Total</b>	<b>7262</b>	<b>100</b>

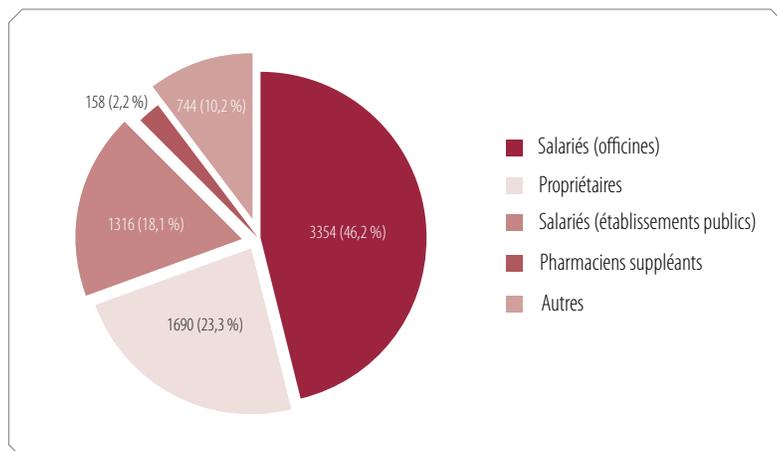
**TABLEAU 5 - Répartition des sexes par milieu de pratique**

Statut	Femmes	%	Hommes	%	Total
Salariés (officines)	2344	69,9	1010	30,1	3354
Propriétaires	722	42,7	968	57,3	1690
Salariés (établissements publics)	1003	76,2	313	23,8	1316
Pharmaciens suppléants	58	36,7	100	63,3	158
Autres	440	59,1	304	40,9	744
<b>Total</b>	<b>4567</b>	<b>62,9</b>	<b>2695</b>	<b>37,1</b>	<b>7262</b>

**TABLEAU 6 - Ventilation de la catégorie «Autres»**



**TABLEAU 4 - Effectif par milieu de pratique**



**TABLEAU 7 - Répartition géographique des pharmacies de pratique privée**

Région	Nombre	% de l'effectif total
Région 1 : Bas-Saint-Laurent	55	3,3
Région 2 : Saguenay–Lac Saint-Jean	73	4,4
Région 3 : Capitale-Nationale	176	10,5
Région 4 : Mauricie	56	3,3
Région 5 : Estrie	53	3,2
Région 6 : Montréal	422	25,3
Région 7 : Outaouais	63	3,8
Région 8 : Abitibi-Témiscamingue	29	1,7
Région 9 : Côte-Nord	15	0,9
Région 10 : Nord-du-Québec	3	0,2
Région 11 : Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	28	1,7
Région 12 : Chaudière-Appalache	106	6,4
Région 13 : Laval	74	4,4
Région 14 : Lanaudière	85	5,1
Région 15 : Laurentides	107	6,4
Région 16 : Montérégie	276	16,5
Région 17 : Centre-du-Québec	48	2,9
<b>Total</b>	<b>1669</b>	<b>100</b>

**TABLEAU 8 - Âge moyen de l'effectif, par sexe et milieu de pratique**

Statut	Femmes	Hommes
Salariés (officines)	38,4	47,4
Propriétaires	43,4	47,0
Salariés (établissements publics)	40,2	50,2
Pharmaciens suppléants	39,7	54,6
Autres	45,7	54,6

### COTISATION

L'Ordre des pharmaciens du Québec n'établit pas de type de membre au sens du paragraphe *k* de l'article 86 du *Code des professions*. La cotisation annuelle des membres s'élevait à 738 \$ pour l'exercice 2007-2008. Elle doit être versée dès réception de l'avis ou au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année.

L'Ordre acquitte la cotisation et les frais d'assurance responsabilité professionnelle pour les pharmaciens qui sont inscrits au tableau de l'Ordre depuis plus de 50 ans.

## RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES PHARMACIENS

Le comité de la formation des pharmaciens a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des pharmaciens.

En 2007-2008, le comité a tenu quatre réunions qui ont marqué l'aboutissement de plusieurs mois de travaux et de réflexion visant la poursuite des objectifs fixés par le Bureau. Ces travaux ont notamment été liés à l'évaluation du projet de programme de doctorat professionnel en pharmacie proposé par la Faculté de pharmacie de l'Université Laval et à la production d'un avis sur les spécialités en pharmacie. Des dossiers portant sur le développement d'une formation d'appoint qui répond aux besoins des diplômés formés hors du Québec et la création d'un programme d'externat pour les étudiants en pharmacie ont également fait l'objet de discussions et de recommandations.

Le comité s'est prononcé favorablement à la reconnaissance du programme de doctorat professionnel de premier cycle, développé par la Faculté de pharmacie de l'Université Laval comme diplôme qui donne accès au permis d'exercice de la profession au Québec. Le comité a également pris position pour la reconnaissance des spécialités en pharmacie.

Le comité de la formation des pharmaciens est composé de cinq membres dont la provenance est décrite ci-dessous :

Provenance des membres	Nombre
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)	2
Fédération des cégeps, s'il y a lieu	0
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	1
Membres de l'Ordre	2
Autres	0

La présidente,



Hélène M. Blanchette, pharmacienne

## RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADMISSION À LA PRATIQUE

Le comité de l'admission à la pratique a pour mandat d'encadrer le fonctionnement du *programme de stages* de l'Ordre, d'étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de recommander au Bureau de l'Ordre l'émission des permis d'exercice. De plus, le comité conseille le Bureau sur toute question relative aux normes d'admission à la pratique.

En 2007-2008, le comité a tenu huit réunions qui ont donné lieu à de nombreuses recommandations visant la poursuite des objectifs déterminés par le Bureau. Des dossiers tels que l'évaluation des demandes d'équivalence des diplômés formés hors du Québec, les équivalences de stages, l'évaluation des demandes de retour à l'exercice et des réinscriptions ainsi que les projets de modifications réglementaires ont notamment fait l'objet des travaux et discussions du comité.

Le comité a terminé les travaux devant mener à l'adoption de principes et de bonnes pratiques en admission tels qu'ils sont préconisés par le *Rapport de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger* et par le Conseil interprofessionnel du Québec. Des outils complémentaires ont ainsi été développés afin de soutenir l'entrée en vigueur des nouveaux règlements. De plus, le comité a poursuivi sa réflexion entourant l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis*. Des recommandations seront transmises aux administrateurs du Bureau et à l'Office des professions au regard de l'émission de permis sur permis, de permis spéciaux et de permis restrictifs temporaires.

La présidente,



Hélène M. Blanchette, pharmacienne

# RAPPORT DE LA DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

L'équipe de la Direction des services professionnels a souffert d'une pénurie critique de ressources professionnelles durant l'année 2007-2008, puisque deux postes d'inspecteurs conseillers en établissement de santé sont restés non pourvus. L'équipe complète devrait normalement compter la directrice des services professionnels, quatre inspecteurs conseillers en milieu communautaire, deux inspecteurs conseillers en établissement de santé et trois assistantes. Par ailleurs, un nouveau poste de coordonnateur de pratique professionnelle a été créé et pourvu en cours d'année et une réorganisation administrative majeure est en cours au sein de la Direction.

## PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

À cause du manque de ressources professionnelles, le programme d'inspection professionnelle a dû être révisé au cours du dernier exercice. Cette révision nous a permis à la fois de pallier les problématiques les plus urgentes et de procéder à une révision en profondeur des processus liés à la surveillance de l'exercice professionnel et des mécanismes favorisant la prise en charge par les pharmaciens de leurs compétences professionnelles.

C'est ainsi qu'un programme ciblé d'évaluation systématique des milieux offrant des services de préparation de produits stériles à la population a été mis en place. La phase I de ce programme s'adresse aux pharmacies communautaires et la phase II ciblera les pharmacies en établissement de santé. Le Bureau a nommé onze inspecteurs externes pour assister l'inspecteur permanent chargé de ce projet.

Par ailleurs, le Bureau de l'Ordre ainsi que le comité d'inspection professionnelle se sentent très concernés par les problèmes de pénurie en établissement de santé. Dans ce contexte, un programme a été mis en place pour effectuer des inspections dans une dizaine d'établissements reconnus comme étant en situation critique. Le Bureau a nommé dix inspecteurs externes pour assister l'inspecteur permanent chargé de ce projet.

Tel qu'il est prévu dans le calendrier d'actions de l'opération éclair, programme d'inspection ciblée des pharmacies offrant des services pharmaceutiques dans les résidences privées pour personnes âgées, la norme sur les télécopieurs a été révisée et publiée. Plusieurs autres normes sont en cours de révision ou d'élaboration.



## LEADERSHIP ET PROACTIVITÉ

L'exercice de planification stratégique entrepris à la Direction des services professionnels permettra d'arrimer notre mandat qui consiste en la surveillance de l'exercice professionnel et l'évaluation de la compétence des membres aux réalités, enjeux et défis nouveaux auxquels doivent faire face les pharmaciens. Ce travail est toujours effectué dans un même but : celui d'améliorer l'exercice professionnel et la qualité des services pharmaceutiques offerts à la population.

La directrice,  
*Danielle Fagnan*

Danielle Fagnan, pharmacienne

# RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Défini aux articles 109 à 115 du *Code des professions*, le mandat du comité d'inspection professionnelle comporte deux volets : d'une part, la surveillance de l'exercice de la profession et, d'autre part, la réalisation d'enquêtes particulières sur la compétence de certains membres, lorsque cela est nécessaire.



Le comité d'inspection professionnelle qui compte six membres et trois membres substitués s'est réuni sept fois et a procédé à une réunion téléphonique au cours de l'année 2007-2008. Dans le cadre de nos travaux, nous avons veillé au développement et à la réalisation du programme de surveillance générale de la profession, tel qu'il est résumé dans le rapport de la Direction des services professionnels.

## Vérification

	Nombre
Membres visités	336
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	2176
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	1933
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	182
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	182

La surveillance générale de l'exercice professionnel est assurée de façon collective, c'est-à-dire que, bien qu'un questionnaire soit envoyé à tous les pharmaciens exerçant dans un milieu avant l'inspection, un seul rapport est produit pour chaque pharmacie inspectée.

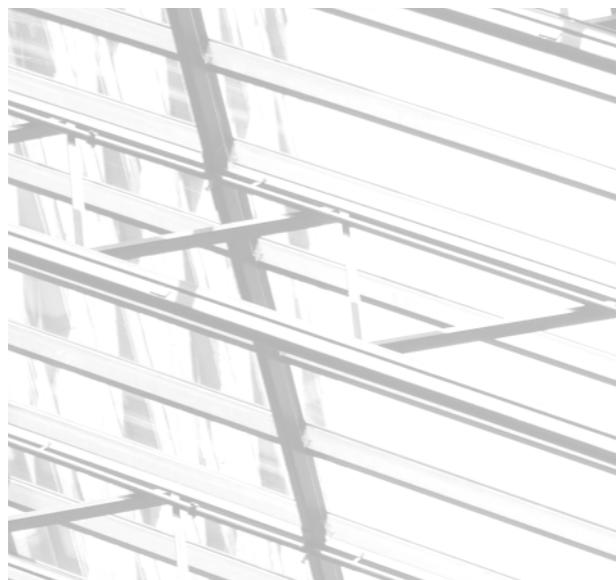
Par ailleurs, cette année, des questionnaires de préinspection ont été envoyés dans le cadre du programme d'inspection des pharmacies communautaires offrant des services de préparations stériles. Les inspections sont en cours, ce qui implique qu'aucun rapport n'a encore été produit jusqu'à présent. >

Nous avons également envoyé des questionnaires à tous les pharmaciens propriétaires afin de pouvoir cibler les pharmacies offrant des services particuliers d'ajustement et de surveillance de la thérapie médicamenteuse et d'obtenir un portrait global des pratiques actuelles, d'évaluer les besoins des pharmaciens en matière d'outils de pratique et de développer des indicateurs de performance sur la qualité et la sécurité de ces services.

Le tableau suivant présente une synthèse des recommandations du comité d'inspection professionnelle.

### Synthèse des recommandations

Décision du CIP	Nombre de pharmacies
Fermeture du dossier	50
Suivi de 30 jours	17
Suivi de 60 jours	5
Suivi de 90 jours	13
Inspection de contrôle	5
Information au syndic	2



Les données concernant les enquêtes de compétence sont présentées dans le tableau ci-dessous.

### Enquêtes de compétence

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	7
Rapports d'enquête dressés	7
Recommandations du comité d'inspection professionnelle d'obliger un membre à réussir un stage et à suivre un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercice	1
Recommandations du comité d'inspection professionnelle d'obliger un membre à réussir un stage et à suivre un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Décision du Bureau approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i> )	9

Quatre dossiers d'enquête sont toujours en cours au moment de produire le rapport annuel.

### PROFESSIONNALISME, LEADERSHIP, EXCELLENCE

Avec l'exercice de planification stratégique, le comité d'inspection professionnelle a exprimé la volonté de développer davantage l'axe de son mandat qui concerne l'amélioration de l'exercice professionnel. L'actualisation et le développement de normes professionnelles adaptées aux nouvelles réalités de l'exercice professionnel des pharmaciens, le développement des applications pratiques du guide des soins et services pharmaceutiques font notamment partie de cette proactivité dont le comité désire animer ses actions présentes et futures.

La présidente  
du comité d'inspection professionnelle,

Angéline Lamarche, pharmacienne



Fonds d'assurance  
responsabilité professionnelle de  
l'Ordre des pharmaciens du Québec

# RAPPORT DU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC (FARPOPQ)

L'année financière qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et qui s'est terminée le 31 décembre 2007 a constitué le septième exercice complet du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec, organisme créé par l'Ordre afin de remplir les obligations qui lui incombent en vertu du *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C-26) et de la *Loi sur les assurances* (L.R.Q., chapitre A-32).

Depuis sa création, le 7 septembre 2000, le FARPOPQ remplace le fonds en fiducie que gérât l'Ordre des pharmaciens du Québec depuis 1987. Le FARPOPQ est alors devenu un assureur au sens de la *Loi sur les assurances*, couvrant les réclamations en cas de faute professionnelle, et ce, tout en garantissant la confidentialité des renseignements fournis.

## MISSION ET ADMINISTRATION

Le FARPOPQ a pour unique mission d'assurer la couverture d'assurance responsabilité professionnelle liée à l'exercice de la profession de pharmacien sur le territoire du Québec. Tous les membres de l'Ordre doivent adhérer au régime qui couvre tous les actes posés conformément aux exigences de la *Loi sur la pharmacie du Québec* (L.R.Q., chapitre P-10). Au 31 décembre 2007, le FARPOPQ assurait 5570 pharmaciens communautaires et 1674 pharmaciens non communautaires. Le montant maximal prévu par sinistre était de un million et de deux millions pour l'ensemble des sinistres au cours d'une année. Les pharmaciennes et les pharmaciens qui ne sont plus membres de l'Ordre sont couverts pour toute faute professionnelle, et ce, indéfiniment, aussi longtemps que le Fonds d'assurance existera.

Le *Code des professions* et la *Loi sur les assurances* imposent au FARPOPQ une série d'exigences très précises à l'égard de l'encadrement des différentes tâches que doivent assumer le Bureau de l'Ordre et le conseil du Fonds. Ainsi, le Bureau nomme les administrateurs et le vérificateur externe et fixe la prime d'assurance. Le conseil du FARPOPQ assure la gestion de l'assureur.

## ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2007, le conseil d'administration a tenu quatre réunions. Les comités de vérification et de régie d'entreprise et de ressources humaines se sont réunis à quatre reprises également tandis que le comité de déontologie a tenu une rencontre.

De plus, le conseil a créé un comité *ad hoc* afin de revoir la politique de placement des actifs du Fonds et de procéder à un appel d'offres de service auprès de plusieurs gestionnaires de placement. Ce comité, assisté du directeur général et d'une firme spécialisée, s'est réuni à huit reprises.

## OPÉRATIONS D'ASSURANCE

L'année 2007 s'est terminée avec un excédent de 201 000 \$ (61 000 \$ en 2006). Ce résultat positif s'explique par l'action combinée de la nouvelle politique de tarification des membres de l'Ordre qui a été adoptée l'année dernière dans le but d'assurer la solvabilité à long terme du FARPOPQ, ainsi que par la réalisation de revenus de placement importants au cours de l'année, à la suite de la réorganisation du portefeuille d'actifs conforme à la nouvelle politique de placement. >

En 2007, le Fonds a perçu des primes pour un montant de 1 686 000 \$ (comparativement à 1 287 000 \$ en 2006). Compte tenu des frais de réassurance et de la période de couverture de la prime (soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars), les primes nettes gagnées en 2007 totalisaient 1 526 000 \$ (1 079 000 \$ en 2006). La nouvelle tarification mise en place pour 2007 vise à reconnaître le risque associé à la pratique de la pharmacie, selon les milieux de pratique, tout en assurant un revenu total suffisant pour couvrir le coût des réclamations anticipées.

Les sinistres subis se sont élevés à 1 378 000 \$ (863 000 \$ en 2006). Le Fonds a reçu 210 avis d'incidents comparativement à 207 en 2006. C'est donc l'importance des réclamations, et non leur incidence qui caractérise le plus l'évolution des réclamations.

Telles qu'elles sont présentées ci-dessous, les principales causes des incidents rapportés sont les plus souvent liées à l'interprétation ou à l'exécution de l'ordonnance :

#### Détermination des causes de sinistres

	de 2001 à 2006 %	2007 %
Identification erronée d'un patient	8,9	7,0
Interprétation (lecture de l'ordonnance)	30,4	23,7
Exécution de l'ordonnance	41,5	43,5
Substitution	1,9	7,5
Défaut de conseil	2,7	4,8
Divers	14,6	13,4
Total	100	100

Les frais généraux d'exploitation s'élèvent à 678 000 \$ (700 000 \$ en 2006). L'année 2007 constitue la première année complète d'opération de la structure administrative permanente. Cette légère diminution provient de l'élimination des frais non récurrents afférents au déploiement de la permanence et à la transition des services antérieurement fournis par nos gestionnaires opérationnels externes.

#### PLACEMENTS

Tel qu'il a été mentionné précédemment, la politique de placement du FARPOPQ a été révisée et mise en œuvre en juillet 2007. Cette nouvelle politique vise les objectifs fondamentaux suivants :

- > garantir la capacité du Fonds à financer les engagements qu'engendrent les réclamations soumises, mais non encore réglées ;
- > maximiser le rendement à long terme des surplus afin d'assurer la pérennité et la préservation du capital du Fonds et d'en faire bénéficier les membres.

Pour l'année 2007, le rendement au marché des actifs investis s'est élevé à 1,0 %. Quant aux revenus réalisés (sur la base de valeur comptable comme cela est reflété à l'état des résultats), le rendement a été de 10,6 %.

Le rendement au marché a été affecté de façon importante par la baisse marquée des marchés boursiers au cours du quatrième trimestre de l'année. Le rendement aux livres traduit l'impact des prises de profit sur actions réalisées durant l'été.

#### CONCLUSIONS ET PRIORITÉS 2008

L'année 2007 a été bien remplie :

- > première année d'opérations de la structure administrative permanente ;
- > réclamations en forte hausse, confirmant les tendances des dernières années quant à la gravité des sinistres ;
- > révision de la politique de placement, choix d'un nouveau gestionnaire et prise de profit sur actions, qui ont permis de dégager un excédent malgré la hausse importante des réclamations faites ;
- > demande d'autorisation d'assurer les sociétés auprès de l'Autorité des marchés financiers et du ministre des Finances (qui devrait entrer en vigueur au printemps 2008) ;
- > amorce du programme de sensibilisation visant à informer les membres des sources d'erreurs et de leurs conséquences.

Les derniers résultats financiers nous incitent à la prudence. La tendance à la hausse des réclamations et la contre-performance des marchés financiers confirment l'importance d'une politique de tarification prudente.

En 2008, nous déploierons un programme de communication de manière à mieux informer les pharmaciens de la raison d'être du FARPOPQ. De concert avec l'Ordre, qui révisera le guide de prévention des erreurs, nous travaillerons sur un programme de sensibilisation visant à aider les pharmaciens à limiter les erreurs.

De plus, dans le but de mesurer la satisfaction des pharmaciens à l'égard des services rendus et d'améliorer leur connaissance du Fonds, nous solliciterons leur collaboration afin de mieux connaître leurs besoins en matière de produits et services.

## REMERCIEMENTS

L'évolution constante du Fonds et l'amélioration des services auprès des membres ne peuvent se réaliser sans la contribution et l'appui des membres du conseil d'administration, du personnel du Fonds, du Bureau de l'Ordre des pharmaciens et des collaborateurs.

Nous tenons à remercier M. Jean-Pierre Tremblay qui nous a quittés cette année. Membre du conseil depuis sa création et président depuis 2002, il a apporté son expertise et son expérience à faire du Fonds l'entité solide et structurée que nous connaissons aujourd'hui. Nous souhaitons la bienvenue à M. Pierre Ducharme. Nul doute que ses expériences passées à titre de pharmacien d'établissement et de secrétaire général de l'Ordre sauront être précieuses pour le Fonds.

Enfin, nous souhaitons remercier le personnel dévoué qui a su, en peu de temps, assurer un service de qualité qui demeure notre priorité, ainsi que nos collaborateurs, sans qui nous ne pourrions assumer notre mandat de protection des membres et du public.

Le président du conseil,



Jacques Gagné

Le directeur général,



Marcel Gagné

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2007

En 2007, le conseil d'administration du FARPOPQ était composé de sept personnes nommées par le Bureau de l'Ordre.

### PRÉSIDENT

Jacques Gagné, pharmacien consultant (Montréal)

### VICE-PRÉSIDENT

Gaéтан St-Yves, pharmacien propriétaire (Montérégie)

### SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Richard Bastien, retraité d'une société parapublique (Laurentides)

### MEMBRES

Richard Blais, pharmacien propriétaire (Québec)

Pierre Ducharme, pharmacien consultant (Laval)

Claire Pagé, pharmacienne réseau (Montérégie)

Louise Sanscartier, administratrice et consultante (Montréal)

# ÉTATS FINANCIERS

## Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

### Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons vérifié le bilan du FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC au 31 décembre 2007 ainsi que les états des résultats, de l'excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle

comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Beauchamp,  
Sabagh



Montréal, le 7 février 2008

## Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2007 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des résultats de mon évaluation avec les documents financiers du Fonds.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

### Passif des sinistres

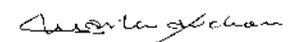
	Montants inscrits à l'état annuel \$	Estimation de l'actuaire \$
(1) Sinistres et frais de règlements non payés directs	2 881 650	2 881 650
(2) Sinistres et frais de règlements non payés acceptés	–	–
(3) Sinistres et frais de règlements non payés bruts (1) + (2)	2 881 650	2 881 650
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	–	–
(5) Autres sommes à recouvrer	–	–
(6) Autres éléments de passif	–	–
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets [ (3) – (4) – (5) + (6) ]	2 881 650	2 881 650

### Passif des primes

	Montants inscrits à l'état annuel (col. 1) \$	Estimation de l'actuaire (col. 2) \$
(1) Passif des primes non gagnées brut	–	426 458
(2) Passif des primes non gagnées net	–	407 708
(3) Primes non gagnées brutes	426 458	–
(4) Primes non gagnées nettes	407 708	–
(5) Insuffisance de primes	0	–
(6) Autres éléments de passif net	–	–
(7) Frais d'acquisition reportés	–	–
(8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés [(4) + (5) + (9)] col.1 – (2) col. 2	–	–
(9) Commissions non gagnées	–	–

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Martin Cauchon, ficas, fcas



Montréal, 1<sup>er</sup> février 2008

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007 \$	2006 \$
<b>ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>		
Primes souscrites	1 685 898	1 287 488
Réassurance cédée	(75 000)	(75 000)
Primes nettes souscrites	1 610 898	1 212 488
Variation des primes nettes non acquises	(84 394)	(133 163)
<b>Primes nettes gagnées</b>	1 526 504	1 079 325
Sinistres et frais de règlement (note 9)	1 377 694	863 460
Frais généraux d'exploitation (annexe A)	678 352	699 560
<b>Total des sinistres et des frais</b>	2 056 046	1 563 020
PERTE TECHNIQUE	(529 542)	(483 695)
<b>ACTIVITÉS SUR LES ACTIFS FINANCIERS</b>		
Intérêts et dividendes	352 992	290 152
Amortissement de l'escompte sur obligations	9 080	11 984
Gain (perte) sur taux de change	(2 711)	4 384
Gain sur cession d'actifs disponibles à la vente	371 073	238 312
	730 434	544 832
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	200 892	61 137

## Bilan

au 31 décembre 2007

	2007 \$	2006 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	92 551	197 931
Actif financier détenu aux fins de transactions (note 6)	600 000	—
Primes à recevoir	3 005	846
Taxes de vente à recevoir	6 612	9 767
Intérêts et dividendes courus à recevoir	36 321	42 376
Frais payés d'avance	10 742	10 742
	749 231	261 662
<b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES</b>		
À LA VENTE (note 7)	7 782 968	6 889 134
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	57 322	71 357
	8 589 521	7 222 153
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Fournisseurs et frais courus	79 221	41 449
Primes nettes non gagnées	407 708	323 314
Sinistres non réglés et frais de règlement (note 9)	2 881 646	1 981 300
	3 368 575	2 346 063
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF	5 076 982	4 876 090
CUMUL DES GAINS LATENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (note 5)	143 964	—
	8 589 521	7 222 153

Au nom du conseil,  
Jacques Gagné



Administrateur

Gaétan St-Yves



Administrateur

**Excédent de l'actif sur le passif**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007 \$	2006 \$
SOLDE AU DÉBUT	4 876 090	4 814 953
Excédent des produits sur les charges	200 892	61 137
SOLDE À LA FIN	5 076 982	4 876 090

**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007 \$	2006 \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	200 892	61 137
Amortissement – immobilisations corporelles	14 035	3 912
Gain sur la cession de placements	(371 073)	(238 312)
Amortissement – escomptes sur obligations	(9 080)	(11 984)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(165 226) 1 029 563	(185 247) 265 547
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	864 337	80 300
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT</b>		
Acquisition de placements	(5 221 319)	(1 848 419)
Produit de la cession de placements	4 851 602	1 913 957
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(75 269)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement</b>	(369 717)	(9 731)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	494 620	70 569
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	197 931	127 362
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	692 551	197 931

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'actif financier détenu aux fins de transactions.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Intérêts perçus	326 894	271 930
Dividendes perçus	50 816	39 048

# Notes afférentes aux états financiers

## au 31 décembre 2007

### 1. DESCRIPTION DU FONDS

Le 31 août 2000, l'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC qui est régi par la *Loi des assurances*. L'actif du Fonds d'assurance constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la corporation professionnelle, et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC.

Les primes imputées aux titulaires de polices devraient couvrir les frais de souscription et les sinistres dont le règlement pourrait prendre un certain nombre d'années. Les risques d'affaires du Fonds d'assurance résident dans l'établissement des primes, le règlement des sinistres, l'estimation des coûts liés aux sinistres et la gestion des placements. Les lignes directrices et les pratiques à l'égard des activités liées à la souscription, aux sinistres et aux placements sont conçues pour contrôler l'exposition aux risques.

Pour réduire davantage le risque de souscription, le Fonds d'assurance achète de la réassurance pour partager une partie des risques initialement acceptés à l'émission des primes. Cette réassurance, toutefois, ne dégage pas le Fonds d'assurance de son obligation première envers les titulaires de polices. Si un réassureur est incapable de respecter ses obligations en vertu des ententes de réassurance, le Fonds d'assurance sera responsable envers ses titulaires de polices des montants irrécouvrables.

### 2. LE RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DES VÉRIFICATEURS

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Autorité des marchés financiers. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature,

sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations.

Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs sont nommés par le Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Cependant, avec l'aide de leur spécialiste actuariel, ils doivent obtenir l'assurance que le montant comptabilisé comme passif des polices est raisonnable. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

### 3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Fonds a adopté le chapitre 3855, Instruments financiers - comptabilisations et évaluation, le chapitre 3862, Instruments financiers - informations à fournir et le chapitre 3863, Instruments financiers - présentations, du Manuel de l'ICCA. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

L'adoption par le Fonds de ces nouvelles normes sur les instruments financiers a entraîné des modifications dans la comptabilisation des instruments financiers ainsi que la comptabilisation de certains ajustements transitoires enregistrés au cumul des gains latents sur actifs financiers disponibles à la vente. Les états financiers comparatifs n'ont

pas été redressés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les gains latents sur les actifs financiers étaient de 816 993 \$; ce montant a été inclus dans le cumul des gains sur les actifs financiers disponibles à la vente (note 5). Dans le bilan, les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés à la juste valeur comparativement à l'exercice précédent qui, eux, étaient présentés à la valeur comptable (note 7).

#### 4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

##### A) RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages.

##### B) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

##### C) RÉALISATION DES PRIMES

Les primes perçues couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

Les produits tirés de ces primes sont constatés au cours de la période couverte qui coïncide avec la fin de l'exercice.

##### D) ACTIFS FINANCIERS

###### i) Détenus à des fins de transactions

Les instruments financiers classés comme actifs détenus à des fins de transactions sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net dans l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

###### ii) Disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée dans le cumul des gains latents sur actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque les actifs financiers subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Les gains et les pertes à la cession des actifs financiers sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

##### E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les taux suivants :

	Méthode	Taux (%)
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	10
Système téléphonique	Amortissement linéaire	20
Équipement informatique	Amortissement linéaire	33,33

>

## Notes afférentes aux états financiers - suite

### F) SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

Les provisions pour sinistres non réglés comprennent les frais de règlement afférents. Au moment de la réception de tout avis de réclamation, une provision personnalisée minimum pour sinistres et frais de règlement afférents est établie par le gestionnaire des sinistres.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon significative selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Les provisions pour sinistres non réglés sont inscrites en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

### 5. CUMUL DES GAINS LATENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	2007 \$	2006 \$
Gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente au 1 <sup>er</sup> janvier 2007	816 993	—
Gains matérialisés sur les actifs financiers disponibles à la vente inclus dans les résultats nets	(336 742)	—
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	(336 287)	—
	143 964	—

### 6. ACTIF FINANCIER DÉTENU AUX FINS DE TRANSACTIONS

	2007 \$	2006 \$
Certificat de dépôt, au taux préférentiel moins 2,35 %, échéant en avril 2008	600 000	—

### 7. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

#### A) JUSTES VALEURS, COÛTS ET GAINS NON RÉALISÉS

	2007		
	Juste valeur \$	Coût \$	Gain (perte) non réalisé(e) \$
<b>Obligations</b>			
Gouvernement fédéral	1 168 058	1 154 387	13 671
Gouvernement provincial	867 917	827 851	40 066
Sociétés – titres distincts canadiens	255 345	255 991	(646)
Coupons d'intérêts	264 345	261 004	3 341
	2 555 665	2 499 233	56 432
<b>Actions ordinaires</b>	990 943	639 212	351 731
<b>Fonds d'obligations</b>	2 304 229	2 318 889	(14 660)
<b>Fonds d'actions</b>	1 672 769	1 921 184	(248 415)
<b>Fonds – marché monétaire</b>	259 362	260 486	(1 124)
	7 782 968	7 639 004	143 964

	2006		
	Juste valeur \$	Coût \$	Gain non réalisé \$
<b>Obligations</b>			
Gouvernement fédéral	2 810 537	2 679 168	131 369
Gouvernement provincial	1 623 571	1 519 690	103 881
Sociétés – titres distincts canadiens	680 316	636 782	43 534
Coupons d'intérêts	562 872	550 528	12 344
	5 677 296	5 386 168	291 128
<b>Actions ordinaires</b>			
Dollars canadiens	1 430 898	967 999	462 899
Dollars U.S.	271 648	250 329	21 319
Fonds d'actions hors Canada	326 285	284 638	41 647
	2 028 831	1 502 966	525 865
	7 706 127	6 889 134	816 993

La juste valeur des obligations et des actions est fondée sur le cours officiel à la présentation des marchés. Conformément à sa politique de placement, le Fonds n'utilise pas de produits dérivés pour la gestion de ses actifs financiers.

#### B) ÉCHÉANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2007

	Moins de un an \$	De un an à trois ans \$	De trois ans à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Juste valeur \$
Obligations	601 248	1 201 764	421 861	330 792	2 555 665
	%	%	%	%	%
	23	47	17	13	100

#### C) INTÉRÊTS

	2007		2006	
	Taux d'intérêt réels %	Taux d'intérêt nominaux %	Taux d'intérêt réels %	Taux d'intérêt nominaux %
Gouvernement fédéral	de 3,82 à 5,34	de 4,25 à 5,50	de 4,16 à 5,77	de 4,25 à 6,00
Gouvernement provincial	de 3,30 à 5,75	de 3,30 à 6,25	de 3,30 à 6,30	de 3,20 à 7,75
Sociétés – titres distincts canadiens	de 4,57 à 6,45	de 5,40 à 6,75	de 5,08 à 7,13	de 5,40 à 7,22

Les actions ordinaires n'ont pas d'échéances fixes et ne sont pas exposées aux risques des taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à un gestionnaire externe qui suit une politique de placements approuvée par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. >

## Notes afférentes aux états financiers - suite

### 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier	42 865	5 400	37 465	41 752
Système téléphonique	7 902	2 107	5 795	7 375
Équipement informatique	24 502	10 440	14 062	22 230
	75 269	17 947	57 322	71 357

### 9. SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La détermination de la provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » nécessite l'estimation de deux variables importantes, soit l'évolution des sinistres et les recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant plusieurs années. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience du Fonds d'assurance. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis du Fonds d'assurance, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

L'évolution des provisions au titre des sinistres inscrits au bilan au 31 décembre, ainsi que son incidence sur les frais de règlement se présente comme suit :

	2007 \$	2006 \$
Provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » au début	1 981 300	1 850 600
Provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » subis au cours de l'exercice	1 060 595	938 028
Variation de la provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » subis au cours des exercices précédents	(160 249)	(807 328)
	900 346	130 700
Provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » à la fin	2 881 646	1 981 300

Le poste « sinistres et frais de règlement » à l'état des résultats se détaille comme suit :

DÉPENSES ENGAGÉES *		
Exercice courant	150 016	31 085
Exercices précédents	327 332	701 675
	477 348	732 760
VARIATION DANS LA PROVISION POUR « SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT NON RÉGLÉS »	900 346	130 700
	1 377 694	863 460

\* Incluant des frais alloués de 149 937 \$

## 10. RÉASSURANCE

Dans le cours normal de ses affaires, le Fonds d'assurance réassure certains risques dans le but de limiter ses pertes dans l'éventualité de sinistres importants.

La limite de garantie de l'assuré est de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ par période annuelle d'assurance.

Le Fonds a conclu un traité de réassurance où le réassureur s'engage à assumer tous les montants payés en frais et indemnités jusqu'à concurrence de 4 500 000 \$ par période annuelle d'assurance en excédent d'une rétention de 1 500 000 \$.

## 11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2007, le solde des engagements contractuels en vertu de baux s'établit à 257 808 \$. Les loyers minimums pour les quatre prochains exercices sont les suivants :

	2008 \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$
	68 536	68 536	67 402	53 334

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur comptable de l'encaisse, des primes à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des fournisseurs et frais courus, des primes nettes non gagnées correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des actifs financiers cotés correspond à leur valeur boursière.

La juste valeur des « sinistres non réglés et frais de règlement » est estimée à la valeur actualisée telle qu'elle est établie par l'actuaire selon les pratiques actuarielles reconnues.

## 13. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

### Renseignements complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007 \$	2006 \$		2007 \$	2006 \$
FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION			Frais de révision – politique de placements	16 600	1 171
Salaires	472 044	290 274	Amortissement – immobilisations corporelles	14 035	3 912
Frais de location	69 756	30 385	Déplacements et frais de représentation	7 256	7 111
Conseil d'administration et ses comités	58 920	58 613	Sensibilisation et communications	5 416	–
Honoraires professionnels	57 878	54 266	Formation et associations professionnelles	3 484	472
Frais de bureau	44 472	27 577	Honoraires du gestionnaire opérationnel	–	198 523
Conseillers légaux corporatifs	30 681	22 347		828 289	725 886
Honoraires informatiques	28 625	13 630	Frais alloués aux sinistres et frais de règlement	(149 937)	(26 326)
Assurances, taxes et permis	19 122	17 605		678 352	699 560

ANNEXE A

# ÉTATS FINANCIERS

## Ordre des pharmaciens du Québec

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

### Rapport des vérificateurs

#### Aux membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'**ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC** au 31 mars 2008 ainsi que les états des résultats de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC** au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Beauchamp,  
Sabagh



Montréal, le 2 mai 2008

**Résultats**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations des membres	4 685 129	4 279 440
Revenus d'opération (annexe A)	421 753	472 260
	5 106 882	4 751 700
<b>CHARGES</b>		
Bureau de l'Ordre et comité administratif (annexe A)	437 744	409 002
Comités (annexe B)	197 475	185 352
Secrétariat général (annexe C)	1 536 202	1 459 537
Services professionnels (annexe C)	983 656	941 412
Admission et perfectionnement (annexe D)	487 590	488 490
Direction des enquêtes (annexe D)	1 056 846	1 106 473
Dépenses non récurrentes (annexe E)	273 994	326 559
	4 973 507	4 916 825
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PRODUITS FINANCIERS	133 375	(165 125)
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Revenus d'intérêts	219 495	175 727
Gain (perte) sur cession de placements	(1 679)	11 725
	217 816	187 452
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	351 191	22 327

**Bilan**

Au 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	126 142	517 088
Actifs financiers détenus aux fins de transactions (note 5)	6 678 000	5 142 592
Débiteurs (note 6)	120 848	100 989
Stocks	6 496	6 017
Frais payés d'avance	91 888	61 679
Frais reportés (note 8)	5 483	6 580
	7 028 857	5 834 945
<b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (note 7)</b>	1 259 583	1 196 143
<b>FRAIS REPORTÉS (note 8)</b>	–	5 483
<b>IMMOBILISATIONS (note 9)</b>	695 855	734 520
	8 984 295	7 771 091
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 11)	1 296 580	1 156 325
Cotisations perçues d'avance	4 390 362	3 703 392
	5 686 942	4 859 717
<b>SOLDES DE FONDOS</b>	3 262 565	2 911 374
<b>CUMUL DES GAINS LATENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (note 4)</b>	34 788	–
	8 984 295	7 771 091

Au nom du conseil,

Claude Gagnon


  
Administrateur

Jean Provost


  
Administrateur

## Évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

2008					
	Investis en immobilisations	Réserve dépenses non récurrentes	Réserve dépenses de recherches (note 12)	Non grevés d'affectation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	734 520	–	–	2 176 854	2 911 374
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(122 524)	–	150 000	323 715	351 191
Investissement en immobilisations	83 859	–	–	(83 859)	–
SOLDE À LA FIN	695 855	–	150 000	2 416 710	3 262 565

2007					
	Investis en immobilisations	Réserve dépenses non récurrentes	Réserve dépenses de recherches	Non grevés d'affectation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	756 682	45 305	–	2 087 060	2 889 047
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(120 940)	(45 305)	–	188 572	22 327
Investissement en immobilisations	98 778	–	–	(98 778)	–
SOLDE À LA FIN	734 520	–	–	2 176 854	2 911 374

**Flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	351 191	22 327
Amortissement des immobilisations	122 524	120 940
Amortissement des primes sur obligations	–	17 798
Perte (gain) sur la cession de placements	1 679	(11 725)
	475 394	149 340
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	776 678	452 409
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 252 072	601 749
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'actifs financiers disponibles à la vente	(323 478)	(319 096)
Produit de la cession d'actifs financiers disponibles à la vente	292 811	313 974
Encaissement d'actifs financiers détenus aux fins de transactions	(707 408)	(4 142 592)
Acquisition d'immobilisations	(83 859)	(98 778)
Frais reportés	6 580	6 580
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement	(815 354)	(4 239 912)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	436 718	(3 638 163)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 517 088	5 155 251
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 953 806	1 517 088

**La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des dépôts à terme de moins de trois mois.**

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Intérêts reçus	225 192	181 250
----------------	---------	---------

# Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2008

## 1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

## 2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1<sup>er</sup> avril 2007, l'Ordre a adopté le chapitre 3855, Instruments financiers - comptabilisations et évaluation, le chapitre 3862, Instruments financiers - informations à fournir et le chapitre 3863, Instruments financiers - présentations, du Manuel de l'ICCA. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

L'adoption par l'Ordre de ces nouvelles normes sur les instruments financiers a entraîné des modifications dans la comptabilisation des instruments financiers ainsi que la comptabilisation de certains ajustements transitoires enregistrés au cumul des gains latents sur actifs financiers disponibles à la vente. Les états financiers comparatifs n'ont pas été redressés. Au 1<sup>er</sup> avril 2007, les pertes latentes sur les actifs financiers étaient de 2 547 \$, ce montant a été inclus dans le cumul des gains sur les actifs financiers disponibles à la vente (note 4). Dans le bilan, les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés à la juste valeur comparativement à l'exercice précédent qui, eux, étaient présentés à la valeur comptable (note 7).

## 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### A) COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds d'administration générale. Ce fonds présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations et les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

### B) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

### C) RÉALISATION DES PRODUITS

Les produits tirés des cotisations sont constatés au cours de la période couverte qui coïncide avec la fin d'exercice et les autres produits, lorsque les services sont rendus.

### D) ÉVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matériel d'affichage du code médicament sont évalués au moindre du prix coûtant (méthode du coût moyen) et de la valeur de remplacement.

**E) ACTIFS FINANCIERS**
**i) Détenus à des fins de transactions**

Les instruments financiers classés comme actifs détenus à des fins de transactions sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net dans l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

**ii) Disponibles à la vente**

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée dans le cumul des gains latents sur actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque les actifs financiers subissent une moins value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins value. Les gains et les pertes à la cession des actifs financiers sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

**F) FRAIS REPORTÉS**

Frais engagés pour la création et la mise à jour d'un cours à distance donné par l'Université de Montréal, ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

**G) IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT**

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode et les taux suivants :

	Méthode	Taux %
Immeubles en copropriété	Linéaire	2,50
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	20,00
Équipement informatique	Linéaire	33,33

**4. CUMUL DES GAINS LATENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE**

	2008 \$	2007 \$
Pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente au 1 <sup>er</sup> avril 2007	(2 547)	–
Pertes matérialisées sur les actifs financiers disponibles à la vente incluses dans les résultats nets	1 679	–
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	35 656	–
	34 788	–

**5. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS AUX FINS DE TRANSACTIONS**

	2008 \$	2007 \$
Dépôts à terme aux taux variant de 3,15 à 4,5% dont les échéances s'étalent d'avril 2008 à mars 2009	6 678 000	5 103 000
Bons du trésor, échus au cours de l'exercice	–	39 592
	6 678 000	5 142 592

**6. DÉBITEURS**

	2008 \$	2007 \$
Discipline et poursuites	50 616	42 599
Intérêts courus	50 800	36 358
Autres	19 432	14 646
Dû par le Fonds d'assurance responsabilité, sans intérêts	–	7 386
	120 848	100 989

&gt;

## Notes afférentes aux états financiers - suite

### 7. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

#### A) JUSTES VALEURS, COÛTS, GAIN ET PERTE NON RÉALISÉS

	Juste valeur \$	2008 Coût \$	Gain non réalisé \$
Obligations fédérales, provinciales et de municipalités, taux variant de 3,7 à 5,5 %, dont les échéances s'étalent de septembre 2008 à décembre 2016.	1 259 583	1 224 795	34 788

	Juste valeur \$	2007 Coût \$	Perte non réalisée \$
Obligations fédérales, provinciales et de municipalités, taux variant de 3,7 à 5,5 %, dont les échéances s'étalent d'octobre 2007 à mars 2015.	1 193 596	1 196 143	(2 547)

#### B) ÉCHÉANCIER AU 31 MARS 2008

	Moins de un an \$	De un à trois ans \$	De trois à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Juste Valeur \$
Obligations	100 496	489 454	82 853	586 780	1 259 583
	%	%	%	%	%
	8	39	7	46	100

### 8. FRAIS REPORTÉS

	2008 \$	2007 \$
Frais engagés pour la création d'un cours à distance	5 483	12 063
Portion échéant au cours du prochain exercice	5 483	6 580
	—	5 483

### 9. IMMOBILISATIONS

	COÛT \$	2008 AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	2007 VALEUR NETTE \$
Immeubles en copropriété	788 597	271 473	517 124	536 839
Mobilier et équipement de bureau	450 087	348 770	101 317	139 848
Équipement informatique	331 630	254 216	77 414	57 833
	1 570 314	874 459	695 855	734 520

La valeur foncière des immeubles en copropriété pour l'année 2008 s'élève à 888 000 \$.

### 10. AVANCES BANCAIRES

La marge de crédit, mise à la disposition de l'Ordre, pour un montant maximum de 50 000 \$, au taux de 1 % en sus du taux préférentiel, renouvelable annuellement, a été contractée sans garantie spécifique.

### 11. CRÉDITEURS

	2008 \$	2007 \$
Fournisseurs et frais courus	295 351	220 965
Dû à l'Office des professions	147 557	120 305
Salaires et retenues à la source	320 172	352 136
Taxes de ventes	515 000	462 919
Revenus perçus d'avance	18 500	—
	1 296 580	1 156 325

### 12. RÉSERVE POUR DÉPENSES DE RECHERCHES

Le Bureau de l'Ordre a résolu de réserver un montant de 150 000 \$ à même les soldes du Fonds d'administration générale, à affecter à des dépenses pour un projet à venir de collaboration à des recherches sur l'inspection professionnelle avec l'Université McGill (Clinical & Health Informatics Research Group).

Au cours de l'exercice, aucune dépense n'a été engagée dans ce projet.

### 13. ENGAGEMENTS

a) Au 31 mars 2008, le solde des engagements contractuels, en vertu de baux, s'établit à 500 848 \$. Les loyers minimums des cinq prochains exercices sont les suivants :

2009	2010	2011	2012	2013
\$	\$	\$	\$	\$
30 048	41 500	48 400	48 400	48 400

b) Au 31 mars 2008, le solde de l'engagement contractuel, en vertu d'un contrat d'entretien des locaux, s'établit à 45 000 \$. Les versements minimums des deux prochains exercices sont les suivants :

2009 \$	2010 \$
27 000	18 000

### 14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs comptables de l'encaisse, des actifs financiers détenus aux fins de transactions, des débiteurs et des fournisseurs et frais courus correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

### 15. COMPENSATION POUR COTISATIONS FISCALES SUPPLÉMENTAIRES

Au cours de l'exercice précédent, la politique de rémunération de l'Ordre a fait l'objet d'une vérification par les autorités fiscales. Conséquemment, certains membres du Bureau de l'Ordre et des divers comités seront imposés à titre personnel, sur les frais de déplacements reçus en 2004, 2005 et 2006.

L'Ordre a déjà pris des dispositions de manière à ce que cette situation ne se reproduise plus et, par souci d'équité, a décidé de prendre à sa charge les réclamations des deux gouvernements.

### 16. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

## Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008 \$	2007 \$
REVENUS D'OPÉRATION		
Inscriptions et droits d'admission	108 935	118 270
Envois postaux	90 495	77 339
Formation continue	75 712	91 257
Amendes	52 500	52 300
Discipline et poursuites	47 432	29 061
Code médicament	23 425	18 819
Autres	23 254	20 214
Subvention	–	65 000
	421 753	472 260
BUREAU DE L'ORDRE ET COMITÉ ADMINISTRATIF		
Bureau de l'Ordre		
Jetons de présence	86 693	53 269
Frais de voyages, de déplacements et de représentation	30 846	27 682
Frais de réunions	18 587	19 301
Élections	20 046	–
Comité administratif	–	–
Salaires et jetons de présence	–	–
Président	93 621	90 958
Premier vice-président	4 919	2 848
Second vice-président	4 875	3 809
Trésorier	5 491	2 711
Administrateur nommé	4 905	2 752
Frais de voyages, de déplacements et de représentation	58 804	53 752
Frais de congrès hors Québec	2 626	2 363
	331 413	259 445
Assurance-responsabilité	43 725	47 743
Compensation pour des cotisations fiscales supplémentaires (note 15)	–	45 000
	375 138	352 188
Quote-part des frais généraux	62 606	56 814
	437 744	409 002

### ANNEXE A

	2008 \$	2007 \$
COMITÉS		
Comités obligatoires	–	–
Discipline	50 402	45 408
Inspection professionnelle	27 782	27 933
Admission à la pratique professionnelle	9 724	11 424
Enquêtes et contrôles	3 806	1 089
Formation en pharmacie	2 599	315
Révision des plaintes	2 272	520
	96 585	86 689
Comités facultatifs	–	–
Divers	19 062	21 544
OPQ-OPDQ sur la Loi 90	15 422	–
Comité, art.17 Loi 90	11 936	22 349
Gouvernance	11 667	3 087
Comité sur les magistrales	5 903	–
OPQ-CMQ	5 607	2 627
Table de concertation de la pharmacie	2 462	–
Spécialités en pharmacie	1 006	5 649
	73 065	55 256
	169 650	141 945
Compensation pour des cotisations fiscales supplémentaires (note 15)	–	15 000
	169 650	156 945
Quote-part des frais généraux	27 825	28 407
	197 475	185 352

### ANNEXE B

	2008 \$	2007 \$
<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL</b>		
Salaires	1 094 895	1 004 158
Communications	82 391	97 593
Honoraires professionnels – autres	49 480	20 600
Honoraires – conseillers légaux	34 794	55 601
Frais de publication	32 254	19 712
Frais de représentation	11 646	21 587
Frais inhérents au code médicament	8 152	9 290
Formation	6 945	6 312
Honoraires professionnels – révision du code de déontologie	–	11 631
	1 320 557	1 246 484
Quote-part des frais généraux	215 645	213 053
	1 536 202	1 459 537
<b>SERVICES PROFESSIONNELS</b>		
Salaires	729 362	738 859
Frais inhérents aux inspections professionnelles	60 464	54 522
Inspecteurs externes	48 447	–
Formation	5 146	2 930
Honoraires – conseillers légaux	1 111	10 167
	844 530	806 478
Quote-part des frais généraux	139 126	134 934
	983 656	941 412

**ANNEXE C**

	2008 \$	2007 \$
<b>ADMISSION ET PERFECTIONNEMENT</b>		
Salaires	375 387	366 449
Évaluation de stages	27 031	25 187
Frais inhérents au développement professionnel	6 685	17 985
Législation et éthique	6 580	6 580
Formation	2 344	1 271
	418 027	417 472
Quote-part des frais généraux	69 563	71 018
	487 590	488 490
<b>DIRECTION DES ENQUÊTES</b>		
Salaires	535 563	571 546
Honoraires – conseillers légaux	330 539	306 118
Frais de cours	27 103	23 520
Frais inhérents – direction des enquêtes	8 606	9 177
Formation	4 455	5 401
Frais d'enquêtes	3 234	31 212
Honoraires – enquêteurs	1 264	3 260
	910 764	950 234
Quote-part des frais généraux	146 082	156 239
	1 056 846	1 106 473

**ANNEXE D**


## Renseignements complémentaires - suite

	2008 \$	2007 \$
DÉPENSES NON RÉCURRENTES		
Intranet	74 625	64 875
Formation – Gestion de la douleur et des opioïdes	38 888	–
Formation – Anticoagulothérapie	33 320	67 917
Refonte du site internet	27 541	–
Planification stratégique (DSP)	25 764	–
Image corporative de l'Ordre	18 800	–
Autres	17 005	6 381
Cohorte – pharmaciens étrangers	3 269	8 728
Guide de pratique professionnelle	–	46 816
Opération éclair – autre que salaires	–	11 454
Formation – Cessation tabagique	–	70 675
	239 212	276 846
Quote-part des frais généraux	34 782	49 713
	273 994	326 559

### ANNEXE E

	2008 %	2007 %
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Ils sont répartis entre les différents services en fonction des charges encourues :		
Bureau de l'Ordre et comité administratif	9	8
Comités	4	4
Secrétariat général	31	30
Services professionnels	20	19
Admission et perfectionnement	10	10
Direction des enquêtes	21	22
Dépenses non récurrentes	5	7
	100	100

### ANNEXE G

	2008 \$	2007 \$
FRAIS GÉNÉRAUX		
Amortissement des immobilisations	122 524	120 940
Frais de poste	108 056	97 605
Entretien et réparations et services publics	86 756	84 462
Honoraires – services informatiques	47 650	69 876
Fournitures de bureau	47 470	43 753
Taxes et permis	44 059	43 190
Papeterie	37 906	43 064
Télécommunications	33 188	55 147
Entretien équipement	32 572	36 466
Primes d'assurance-responsabilité professionnelle pour les cinquantenaires	26 281	15 261
Honoraires de vérification	22 620	19 530
Cotisation – C.I.Q.	21 456	21 192
Loyer – entrepôt	14 513	14 081
Assurances	12 444	13 172
Charges diverses	12 112	8 838
Documentation	10 914	7 538
Frais de réunions	8 088	9 130
Honoraires de numérisation	2 965	3 006
Location d'équipement	2 610	2 100
Intérêts et frais bancaires	1 445	1 827
	695 629	710 178

### ANNEXE F

# LES COMITÉS DE L'ORDRE : CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

Au cours du dernier exercice, le comité-conseil sur la gouvernance a proposé une politique sur les comités de l'Ordre, entérinée au Bureau. Cette politique a pour objectif de définir les règles qui encadrent la constitution et le fonctionnement des comités de l'Ordre.

D'abord, rappelons qu'il existe deux types de comités à l'Ordre, soit les comités statutaires, qui sont formés conformément à une loi ou un règlement et les comités facultatifs qui sont constitués par le Bureau pour l'aider à exercer ses responsabilités, et ce, conformément au paragraphe 2 de l'article 86.0.1 du *Code des professions*.



Un comité est formé uniquement si celui-ci constitue la meilleure façon d'atteindre un objectif. Afin de bénéficier le plus possible de l'expertise de ses membres et de favoriser la relève, le Bureau fera, à partir de l'été 2008, un appel de candidatures pour pourvoir les postes vacants au sein des différents comités. Les membres des comités sont nommés pour un mandat de trois ans, sauf exception.

Le Bureau de l'Ordre procède normalement à la constitution des comités à la seconde réunion qui suit l'assemblée générale annuelle. Toutefois, le Bureau peut en tout temps constituer de nouveaux comités et pourvoir les postes vacants en cours de mandat. Les résolutions constituant ou reconduisant un comité comportent des renseignements sur le mandat et les biens livrables, la durée du mandat et le nombre de réunions anticipées, la composition du comité, son budget et son échéance. Afin de favoriser la synergie entre les orientations stratégiques de l'Ordre et l'action des comités, la présidence des comités est généralement exercée par un administrateur. De plus, à l'exception du comité de vérification et d'éthique, le secrétaire est toujours un membre du personnel permanent de l'Ordre. Certains comités – qui se doivent de travailler de façon autonome – ne peuvent pas compter de membres du comité administratif dans leur composition, et ce, dans le but d'éviter que des personnes adoptent leurs propres recommandations ou vérifient leurs décisions. C'est le cas notamment du comité d'inspection professionnelle ainsi que du comité de vérification et d'éthique.

Au cours du dernier exercice, le Bureau de l'Ordre a aboli le comité de formation continue et du développement professionnel, le comité consultatif sur les annexes, le comité de sélection et le comité sur les communications. Les membres qui constituent ces groupes pourront, à la demande de la direction générale, se rencontrer de façon ponctuelle au sein de groupes de travail. Le comité sur les préparations magistrales ainsi que le comité sur les spécialités ont été remplacés par des groupes de travail. Ces groupes relèvent de la direction générale de l'Ordre, plutôt que du Bureau. L'Ordre en compte quatre, soit le groupe de travail OPQ-FMOQ, le groupe de travail sur l'article 12d) de la *Loi sur la pharmacie* et les deux groupes énoncés précédemment.

Vous trouverez dans les prochaines pages du présent rapport le mandat et les réalisations des comités facultatifs liés à la protection du public, ainsi que la liste des comités de l'Ordre et leur composition.

Le travail réalisé par les comités et les groupes de travail est essentiel à la poursuite des objectifs de l'Ordre. Un grand merci donc à ceux et celles qui y contribuent !

# COMITÉS FACULTATIFS

## TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC : ACTIVITÉS RÉALISÉES EN COURS D'ANNÉE

L'Ordre des pharmaciens du Québec compte trois comités facultatifs dont les activités touchent la protection du public. Vous trouverez ci-dessous le mandat de chacun d'entre eux et le résumé des activités réalisées en cours d'exercice. La liste des membres de chacun de ces comités se trouve dans les prochaines pages du rapport annuel.

### COMITÉ CONJOINT ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC/COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Constitué de cinq pharmaciens, dont la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, et de quatre représentants du Collège des médecins du Québec, le comité conjoint OPQ/CMQ a pour fonction de maintenir un lien constant et une table de discussion entre les deux ordres à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt mutuel. Pour ce faire, il traite de toute question d'intérêt commun et suggère aux Bureaux des deux ordres l'élaboration d'outils communs de pratique, il fournit des avis sur les projets de règlements, de guides ou de normes et révisé les documents et outils de pratique développés conjointement par les deux ordres.

Au cours du dernier exercice, les membres du comité se sont rencontrés à quatre reprises et ont échangé sur divers sujets, dont celui de l'application de la loi 90, les nouvelles formes de prescriptions et la procédure à suivre en cas de pandémie. Le comité a publié un énoncé de position commune sur la transmission des ordonnances de médicaments par télécopieur.

### COMITÉ SUR L'IMPLANTATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LA PHARMACIE ET DE LA LOI 90

Le comité sur l'implantation des nouvelles dispositions de l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie* et de la loi 90 est constitué de sept pharmaciens, dont un inspecteur de la Direction des services professionnels. Ce comité établit la position de l'Ordre sur diverses questions liées à la pratique de la pharmacie ou à l'exercice d'autres professions de la santé visées par la *Loi sur la pharmacie* et la loi 90, il propose un cadre conceptuel de l'exercice

de la pharmacie à la suite de l'entrée en vigueur des pièces législatives, il détermine l'information à communiquer aux membres de l'Ordre et propose les modifications réglementaires prévues au guide d'application ou les modifications aux guides et normes de pratique.

Au cours du dernier exercice, les membres du comité se sont rencontrés à quatre reprises. À ces occasions, ils ont entrepris et conclu des discussions avec d'autres ordres en vue d'appliquer de façon harmonieuse les articles de la loi 90, ils se sont penchés sur la rédaction d'un énoncé sur la vision d'avenir de la profession de pharmacien et ont commencé la rédaction d'un énoncé de position sur les notions de *référence* et de *dirigisme*.

### COMITÉ CONJOINT ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC/ORDRE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS DU QUÉBEC

Le comité conjoint OPQ/OIQ a pour mandat de proposer une liste commune de termes et d'expressions dont il convient de définir le sens et la portée ; il étudie différentes modalités, précise les modalités opérationnelles d'application de la réglementation permettant - à certaines conditions - aux infirmières praticiennes spécialisées de prescrire des médicaments et détermine les modalités pour transmettre l'information sur ces sujets aux membres des deux ordres.

Ce comité est composé de cinq membres, soit deux pharmaciens et trois infirmières. En cours d'année, le comité a publié un énoncé de position commune sur l'ajustement des médicaments et de la thérapie médicamenteuse.

# DES GENS PRÉSENTS POUR VOUS !

## Composition des comités au 31 mars 2008

### COMITÉS OBLIGATOIRES<sup>1</sup>

#### COMITÉ ADMINISTRATIF

Claude Gagnon, *président*  
 Jean-François Guévin, *1<sup>er</sup> vice-président*  
 Suzie Rousseau, *2<sup>e</sup> vice-présidente*  
 Jean Provost, *trésorier*  
 Roland Larochelle, *administrateur nommé*  
 Manon Lambert, *secrétaire*

#### COMITÉ DE DISCIPLINE

M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux, *président, nommé par l'Office*  
 M<sup>e</sup> Jean Pâquet, *président substitut*  
 François Bérard  
 Roger Bouchard  
 Denyse Demers  
 Bernard Deshaies  
 Alain Dubé  
 Gaétan Dubois  
 Gaston Fortier  
 Raymond Fortier  
 Élisabeth Gagné  
 Hélène Gilbert  
 Michel Houle  
 Pierre Lévesque  
 Kevork Ohanian  
 Monique Richer  
 Georges Roy  
 Alick Torchinsky  
 Johanne Vinet  
 Geneviève Richard, *secrétaire*  
 Lise Carrière, *secrétaire substitut*

#### COMITÉ D'ADMISSION À LA PRATIQUE

Hélène M. Blanchette, *présidente*  
 Marie-Claude Binette, *Université de Montréal*  
 Marc Desgagné, *Université Laval*  
 Jean-François Guévin  
 Anick Minville, *secrétaire*  
 Deux étudiants délégués par leur conseil respectif

#### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Angéline Lamarche, *présidente, milieu communautaire*  
 Sylvie Jutras, *membre, milieu communautaire*  
 Carmen Vézina, *membre, milieu universitaire*  
 Sylvie Allard, *membre, milieu hospitalier*  
 Joanne Rochon, *membre, milieu hospitalier*  
 Louise Campeau, *substitut, milieu communautaire*  
 Sylvie Charbonneau, *substitut, milieu hospitalier*  
 Danielle Le May, *observatrice, représentante du public*  
 Danielle Fagnan, *secrétaire*

#### COMITÉ DE LA FORMATION DES PHARMACIENS

Hélène M. Blanchette, *présidente*  
 Marc Desgagné, *représentant de la CREPUQ*  
 Anne Robitaille, *représentante du MELS*  
 (*suppléant, Thomas Poirier*)  
 Anick Minville, *secrétaire*

#### COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES

Jean Provost, *président*  
 Dave Bullock  
 Jean Morin

#### COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Jean Provost, *président*  
 Pierre-Jean Cyr  
 Stéphanie Mercier  
 Reynald Tremblay  
 Fayez Gennaoui, *représentant du public*  
 Jean Morin, *représentant du public*  
 Lise Carrière, *secrétaire*

#### COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE ET L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS

Jean Provost, *président*  
 Danielle Boulais  
 Danielle Le May  
 M<sup>e</sup> Manon Bonnier, *secrétaire* >

## Composition des comités au 31 mars 2008 – suite

### COMITÉS FACULTATIFS

#### COMITÉ CONJOINT OPQ/CMQ

Hélène M. Blanchette, *présidente*

Michel Caron

Danielle Fagnan

Reynald Tremblay

Manon Lambert, *secrétaire*

Et cinq représentants du Collège des médecins du Québec

#### COMITÉ D'ATTRIBUTION DU PRIX LOUIS-HÉBERT

Claude Gagnon, *président*

Judith Choquette

Louise Deshaies

Jenny Lower

Christiane Mayer (*lauréate 2005*)

Luc Poirier (*lauréat 2006*)

Patricia Lefebvre (*lauréate 2007*)

Manon Lambert, *secrétaire*

#### COMITÉ CONJOINT OPQ/OMVQ

Claude Gagnon, *président*

Marie-José Morin

Michel Caron, *secrétaire*

Et quatre représentants nommés par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

#### COMITÉ D'IMPLANTATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LA PHARMACIE ET DE LA LOI 90

Judith Choquette, *présidente*

Pierre Ducharme

Yves Gariépy

Jean-François Guévin

Reynald Tremblay

*Inspecteur conseiller à nommer*

Michel Caron, *secrétaire*

#### COMITÉ CONJOINT OPQ/OIIQ

Jean-François Guévin, *président*

Michel Caron, *secrétaire*

M<sup>e</sup> Philippe Frère (au besoin)

Et trois membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

#### COMITÉ-CONSEIL SUR LA GOUVERNANCE

Roland Larochelle, *président*

Hélène M. Blanchette

Claude Gagnon

Manon Lambert

Stéphanie Mercier

M<sup>e</sup> Manon Bonnier, *secrétaire*

#### COMITÉ DE VÉRIFICATION ET D'ÉTHIQUE

La création de ce comité a été entérinée au Bureau.

Il sera constitué de trois membres, qui devront être nommés à une prochaine rencontre.

#### COMITÉ D'ÉVALUATION DU RENDEMENT ET D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Claude Gagnon, *président*

Jean-François Guévin

*Membre du Bureau à nommer*

---

<sup>1</sup> Le mandat des comités obligatoires est indiqué dans les textes du rapport annuel les concernant.

# BUREAU 2007-2008 ET PERSONNEL DE L'ORDRE au 31 mars 2008

## BUREAU

### PRÉSIDENT

(élu au suffrage universel des membres)

Claude Gagnon

### ADMINISTRATEURS ÉLUS

1. **Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine**  
Stéphane Plante
2. **Saguenay - Lac-Saint-Jean/Côte-Nord**  
Reynald Tremblay
3. **Capitale-Nationale**  
Georges-Émile Bourgault  
Jenny Lower  
Stéphanie Mercier
4. **Mauricie/Centre-du-Québec**  
Louise Deshaies
5. **Estrie**  
Suzie Rousseau
6. **Montréal**  
Judith Choquette  
Jean-François Guévin  
Marie Iskandar  
Marie Pineau  
Denis Roy
7. **Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec**  
Dave Bullock
8. **Chaudière-Appalaches**  
Aimée Kronström
9. **Laval**  
Pierre-Jean Cyr
10. **Lanaudière**  
Lise Ferron
11. **Laurentides**  
Odile Marentette-Chevalier
12. **Montérégie**  
Hélène M. Blanchette  
Julie Coderre  
Jean Provost

### ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (représentants du public)

Roland Larochelle

Danielle Le May

Jean Morin

Éric Plante

## MEMBRES DU PERSONNEL

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Manon Lambert, *pharmacienne, directrice générale et secrétaire*

Manon Bonnier, *avocate, secrétaire générale adjointe*

Michel Caron, *pharmacien, adjoint professionnel à la direction générale*

Olier Mornard, *CGA, adjoint aux affaires internes*

Yolande Bellefleur, *secrétaire administrative, inscription*

Danielle Boulais, *secrétaire administrative*

Lise Carrière, *secrétaire de direction*

France Désormeaux, *secrétaire administrative, inscription*

Sylvie Dufresne, *secrétaire, inscription*

André Gravel, *responsable, approvisionnement et manutention*

Huguette Lanthier, *responsable de la comptabilité*

Dorothée Philippon, *secrétaire de direction*

Geneviève Richard, *secrétaire, comité de discipline*

Marie-Chantal St-Laurent, *secrétaire à la comptabilité*

Nathalie Tellier, *responsable de l'informatique*

Valérie Tengueu, *secrétaire-réceptionniste*

### DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Danielle Fagnan, *pharmacienne, directrice*

Guylaine Bertrand, *pharmacienne, coordonnatrice de pratique professionnelle*

Céline Breton, *pharmacienne, inspectrice et conseillère professionnelle*

Line Fontaine, *pharmacienne, inspectrice et conseillère professionnelle*

Josée Morin, *pharmacienne, inspectrice et conseillère professionnelle*

Francine Terriault-Ladouceur, *pharmacienne, inspectrice et conseillère professionnelle*

Lyne Bouchard, *secrétaire*

Marie-Noëlle Caron, *secrétaire*

Anne-Catherine Sabas, *secrétaire administrative* >

## BUREAU 2007-2008 ET PERSONNEL DE L'ORDRE au 31 mars 2008 – suite

### DIRECTION DE L'ADMISSION ET DU PERFECTIONNEMENT

Anick Minville, *pharmacienne, directrice*  
Nicole Houle, *andragogue, agente de formation*  
Laura Armalet, *secrétaire administrative, admission à la pratique*  
Louise Blais, *secrétaire administrative*  
Catherine Dubois, *responsable de la formation continue*

### DIRECTION DES ENQUÊTES

Marie-Josée Loiselle, *pharmacienne, directrice des enquêtes et syndic*  
Francine Côté, *pharmacienne, syndic adjoint et adjointe au directeur des enquêtes et syndic*  
Jocelyn Binet, *pharmacien, syndic adjoint*  
Nathalie Lacasse, *pharmacienne, syndic adjoint*  
Eveline Langevin, *secrétaire*  
Suzanne Lemire, *secrétaire*  
Hélène Pépin, *secrétaire administrative*



Le comité de régie de l'Ordre (de gauche à droite, du haut vers le bas) : Marie-Josée Loiselle, directrice des enquêtes et syndic, Michel Caron, adjoint professionnel au secrétariat général, Anick Minville, directrice de l'admission et du perfectionnement, Manon Bonnier, secrétaire générale adjointe, Olier Mornard, adjoint aux affaires internes, Danielle Fagnan, directrice des services professionnels, et Manon Lambert, directrice générale et secrétaire



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

*Présent pour vous*

Ordre des pharmaciens du Québec  
266, rue Notre-Dame Ouest  
Bureau 301  
Montréal (Québec) H2Y 1T6

Téléphone : 514 284-9588 ou sans frais : 1-800-363-0324 ■ Télécopieur : 514 284-3420  
[www.opq.org](http://www.opq.org) ■ [ordrepharm@opq.org](mailto:ordrepharm@opq.org)



# L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC : MISSION, RÔLES, VALEURS ET VISION

## MISSION

La mission de l'Ordre des pharmaciens du Québec est de veiller à la protection du public en assurant la qualité des soins et des services pharmaceutiques offerts à la population, et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société.

## RÔLES

Afin d'assurer son mandat de protection du public et ainsi remplir sa mission, l'Ordre des pharmaciens du Québec doit notamment :

- > émettre les permis ;
- > guider le pharmacien dans l'exercice de sa profession ;
- > veiller au maintien et évaluer la compétence des membres ;
- > recevoir et traiter les plaintes du public ;
- > contrôler l'exercice illégal de la pharmacie ;
- > intervenir publiquement sur des questions reliées à l'usage des médicaments.

## VALEURS

Les valeurs qui guident les actions de l'Ordre des pharmaciens du Québec sont :

- > l'excellence ;
- > le professionnalisme ;
- > le leadership.

## VISION

Être un intervenant influent et incontournable auprès de nos membres, des professionnels de la santé, des gouvernements ainsi que du public afin de favoriser l'usage approprié des médicaments et la prestation de soins pharmaceutiques de qualité au Québec.